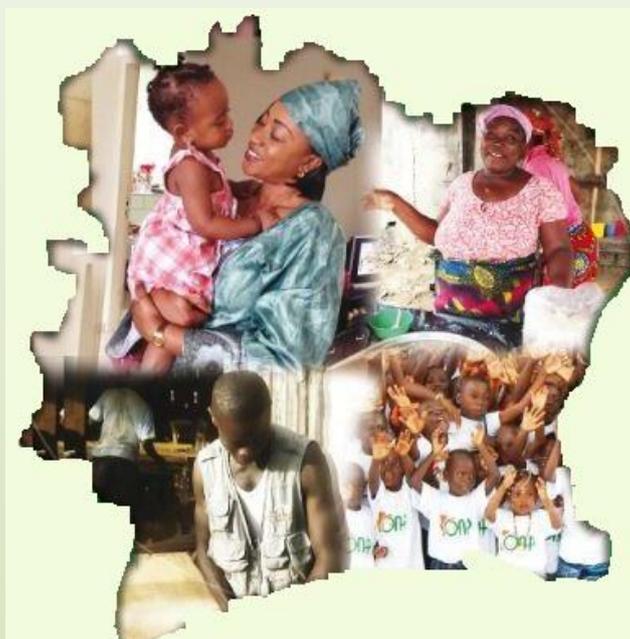




REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

POLITIQUE NATIONALE DE POPULATION

Adoptée en Conseil des Ministres le 18 Septembre 2015



OFFICE NATIONAL DE LA POPULATION



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

POLITIQUE NATIONALE DE POPULATION

Adoptée en Conseil des Ministres le 18 Septembre 2015



OFFICE NATIONAL DE LA POPULATION

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	I
ACRONYMES	II
PRÉFACE	III
AVANT-PROPOS	IV
I. GESTION DES POLITIQUES DE POPULATION ET DEVELOPPEMENT	1
1.1 L'EXPÉRIENCE NATIONALE DANS LA GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS DE DÉVELOPPEMENT	1
1.2 LES LEÇONS APPRISSES DES POLITIQUES ANTÉRIEURES DE POPULATION.....	2
1.3 LE CONTEXTE DE FORMULATION DE LA NOUVELLE POLITIQUE NATIONALE DE POPULATION	2
II. SITUATION EN MATIÈRE DE POPULATION ET DÉVELOPPEMENT	6
2.1 ÉTAT DE LA POPULATION DE CÔTE D'IVOIRE: LES CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES	6
2.2 DYNAMIQUE DE LA POPULATION: L'AMORCE DE LA TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE	8
2.3 INTERRELATIONS POPULATION ET DÉVELOPPEMENT.....	11
2.4 MUTATIONS SOCIALES ET QUESTIONS ÉMERGENTES DE POPULATION	16
III. DÉFIS MAJEURS EN POPULATION ET DÉVELOPPEMENT	21
DÉFI 1 – L'ACCÉLÉRATION DU RYTHME DE LA TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE	21
DÉFI 2 – VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN ET AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE SERVICES SOCIAUX DE	22
BASE DE QUALITÉ	22
DÉFI 3 – UN EMPLOI DÉCENT POUR TOUS LES JEUNES	23
DÉFI 4 – LA GARANTIE DU RESPECT DE LA DIGNITÉ, DES DROITS HUMAINS ET DE L'ÉQUITÉ.....	24
DÉFI 5 – BONNE GOUVERNANCE ET COHÉSION SOCIALE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE	25
IV. FONDEMENTS ET PRINCIPES DE BASE	27
4.1 FONDEMENTS	27
4.2 PRINCIPES DE BASE	27
V. VISION, BUT ET OBJECTIFS	28
5.1 VISION.....	28
5.2 BUT ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX	28
5.3 PRINCIPALES STRATÉGIES ET LIGNES D'ACTION	30
VI. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE COORDINATION ET SUIVI-EVALUATION	38
6.1 DE LA COORDINATION	38
6.2 DU SUIVI-ÉVALUATION	40
VII. LE FINANCEMENT	41

ACRONYMES

BAD	Banque Africaine de Développement
CCC	Communication pour le Changement de Comportement
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIPD	Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CM2	Cours Moyen deuxième année
CNDD	Consultations Nationales sur le Dividende Démographique
COMOREX	Comité de Mobilisation des Ressources Extérieures
CONAPO	Conseil National de Population
COREPO	Conseil Régional de Population
CP1	Cours Préparatoire première année
CPN	Consultation Prénatale
CPoN	Consultation Post-natale
DPNP	Déclaration de Politique Nationale de Population
EDS	Enquête Démographique et de Santé
ENSETE	Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et du Travail des Enfants
ENV	Enquête sur le Niveau de Vie des ménages
ESPC	Etablissement Sanitaire de Premier Contact
GARD	Gestion Axée sur les Résultats de Développement
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
IEC	Information Education et Communication
IIG	Indicateur d'Inégalité de Genre
INS	Institut National de la Statistique
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
MEMPD	Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONP	Office National de la Population
PA/CIPD	Programme d'Actions de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement
PCIMNE	Prise en Charge Intégrée des Maladies du Nouveau-né et de l'Enfant
PDI	Personne Déplacée Interne
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'Investissement Public
PMA	Paquet Minimum d'Activités
PND	Plan National de Développement
PNP	Politique Nationale de Population
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRB	Population Reference Bureau
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
REPCI	Rapport sur l'Etat et le devenir de la Population de Côte d'Ivoire
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SIDA	Syndrome de l'Immunodéficience Acquise
SONU	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence
SR	Santé de la Reproduction
TBM	Taux Brut de Mortalité
TBN	Taux brut de Natalité
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VBG	Violences Basées sur le Genre
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine

PRÉFACE

Le document de Politique Nationale de Population (PNP-2015) est le fruit d'une démarche participative, de plusieurs mois de travail conjoint entre les acteurs de l'administration, de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement.

Ce document reste dynamique et donc susceptible d'être révisé tous les dix (10) ans pour s'ajuster à l'évolution socio-économique nationale et à la conjoncture internationale. C'est le lieu d'exprimer toute ma gratitude à l'ensemble des acteurs qui ont contribué à son élaboration.

Je formule le vœu que le développement des stratégies de la PNP contribue à renforcer le cadre des interventions et le dialogue politique utile à la mise en œuvre réussie des actions nationales, sectorielles et locales de développement en faveur de l'amélioration du bien-être des populations.

Les transformations structurelles, si elles sont réalisées avec succès, auront pour avantage de créer les conditions pour le dividende démographique, tant pour les ménages que pour l'Etat en maîtrisant les dépenses sociales au profit des dépenses d'investissements productifs.

Dans ce cadre, l'urbanisation pourra être un facteur déterminant pour tirer parti du dividende démographique, dans la mesure où elle contribue à faciliter l'exercice des droits en matière de santé reproductive et par conséquent la maîtrise de la croissance démographique. En outre, si la ville est cause de problèmes environnementaux, elle est également porteuse de solutions. Elle demeure le lieu créateur d'initiatives, d'emplois et de revenus pour davantage d'individus et est bien indiquée pour fournir notamment des services d'éducation et de santé et opérer des changements positifs de comportement.

Par ailleurs, la scolarisation de la jeune fille et son maintien dans le système éducatif à des niveaux élevés, tout comme l'autonomisation de la femme et la réduction des inégalités de genre, pourront également contribuer à l'accélération de la croissance économique.

Les différents défis liés aux questions de population et aux besoins de la population inscrits dans cette Politique, s'ils sont relevés, contribueront à renforcer les bases de l'émergence de notre pays, posées sous le leadership du **Président Alassane OUATTARA**, un homme totalement dévoué à l'épanouissement du peuple de Côte d'Ivoire.

Le Premier Ministre

SEM Daniel Kablan DUNCAN

AVANT-PROPOS

La présente Politique Nationale de Population (PNP) est le résultat d'une réflexion collective visant à comprendre et adapter au contexte national les principales orientations de développement durable. Elle s'inscrit dans l'actualisation et l'approfondissement d'une version antérieure approuvée en 1997 et définit les priorités et objectifs du Gouvernement en matière de Population et Développement pour les dix (10) prochaines années. Pour être en accord avec les recommandations internationales sur les questions de population, l'élaboration de cette nouvelle Politique se fonde sur le Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (PA/CIPD) au-delà de 2014 et les priorités nationales de l'Agenda post-2015 des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Eu égard à son objectif premier de réduction de la pauvreté et d'amélioration de la qualité de vie des populations, l'actuelle Politique de Population prend dûment en compte les liens qui existent entre la population et le développement socioéconomique, en particulier les questions telles que l'éducation et l'emploi, la santé génésique, la migration, la croissance inclusive, les situations de crises et les urgences humanitaires, les personnes déplacées et en situation d'apatridie, la lutte contre la Traite des Personnes, les inégalités de Genre, l'autonomisation de la femme, la protection sociale, la restauration de la cohésion sociale. Elle tient compte des liens qui existent entre la population et d'autres questions, notamment l'environnement et l'urbanisation les problèmes spécifiques d'égalité hommes-femmes. Elle s'attache en outre, à intégrer les variables démographiques aux Politiques et questions sectorielles étroitement liées à la réduction de la pauvreté.

Elle tient également compte du fait que, pour parvenir à une croissance durable et inclusive, les questions de population doivent être intégrées dans une diversité d'activités liées à la gestion de l'environnement, et permettant de tenir compte de la demande croissante et de la pression démographique exercée sur les ressources foncières, naturelles et les structures de protection sociale. Pour accroître le rendement de ses interventions, cette Politique met l'accent sur la nécessité de promouvoir le dialogue avec les parties prenantes, et favorise la coopération avec les organisations bilatérales, multilatérales et de la société civile en vue de contribuer à l'accroissement des richesses des individus et de la nation.

Les domaines prioritaires d'intervention et de mise en œuvre des stratégies énoncées dans cette Politique correspondent à la dynamique de la population et aux défis auxquels la Côte d'Ivoire doit faire face pour assurer son entrée dans le cercle des pays émergents comme le souhaite Son Excellence Monsieur le Président de la République. Les tendances démographiques de notre pays, plus particulièrement la fécondité, la mortalité, la migration et l'urbanisation y sont traitées en fonction de leur incidence, non seulement sur la réduction de la pauvreté, l'éducation, l'emploi et la santé, mais aussi dans des domaines multisectoriels importants tels que l'environnement et l'égalité hommes-femmes.

Toutes les dispositions ont été prises pour favoriser l'implication de l'ensemble des parties prenantes afin de faciliter son appropriation nationale. Plusieurs équipes d'experts issus de l'administration centrale, des Collectivités Territoriales, des Partenaires au Développement et de la société civile, y compris les Organisations Non Gouvernementales ont réalisé la réflexion ayant abouti à la formulation de cette nouvelle Politique Nationale de Population autour des thématiques considérées comme étant liées aux problèmes prioritaires de population en Côte d'Ivoire. Ces réflexions ont été menées dans le cadre de consultations sectorielles. Cette démarche a pour avantage de permettre à la Côte d'Ivoire de disposer d'une Politique de Population réajustée, cohérente, intégrant les défis prioritaires du pays, notamment le défi relatif à l'atteinte du dividende démographique et qui sert de cadre de référence et d'orientation aux Politiques sectorielles.

La reformulation de la Politique de Population a également permis d' actualiser et utiliser les données officielles les plus récentes relatives à chaque domaine d'analyse, améliorer le niveau de désagrégation des indicateurs et fournir les données sur les projections démographiques selon les groupes d'âges fonctionnels.

Par ailleurs, le processus de formulation de cette version de la PNP a tenu compte du calendrier d'élaboration du Plan National de Développement (PND) de 2016-2020 pour y intégrer ses principales lignes d'actions et surtout favoriser l'inclusion et la participation active des ministères sectoriels, de la société civile et du secteur privé, ainsi que des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

L'efficacité de cette Politique dépend en grande partie de l'adhésion des principaux acteurs, notamment les populations bénéficiaires et surtout de l'alignement systématique des Politiques et programmes sectoriels et locaux de développement sur ses objectifs. A cette fin, le Gouvernement s'engage à faciliter l'accomplissement des rôles dans l'exécution des programmes et projets qui en découleront. Le Gouvernement prend également note de la complexité des questions de population et des difficultés financières liées au financement des activités de population. Aussi, en collaboration avec des partenaires au développement, mobilisera-t-il ses propres ressources ainsi que des ressources extérieures pour adresser ces questions de population.

Le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement

Dr. Albert Toikeusse MABRI

I. GESTION DES POLITIQUES DE POPULATION ET DEVELOPPEMENT

1.1 L'Expérience nationale dans la Gestion Axée sur les Résultats de Développement

Depuis son accession à l'Indépendance en 1960, la Côte d'Ivoire a développé une tradition de planification et de réflexion prospective comme l'indique le Rapport sur l'évaluation de la pratique de la Gestion Axée sur les Résultats de Développement (GARD-CI, 2014). Ainsi, outre le Plan National de Développement (PND) qui constitue actuellement le cadre de référence de l'intervention de tous les acteurs du développement y compris les partenaires extérieurs, le Gouvernement a adopté ou est en voie d'adopter plusieurs Plans et Politiques sectoriels touchant aux questions de population et développement. Il s'agit entre autres de:

- Stratégie Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes (2015) ;
- Avant-projet de Stratégie Nationale de la Politique Migratoire (2014) ;
- Plan d'Action National Budgétisé de Planification Familiale (2014) ;
- Plan Stratégique de Planification Familiale (2012) ;
- Plan National de Développement Sanitaire (2012) ;
- Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (2012) ;
- Plan d'actions du Ministère de la Construction, de l'Assainissement et de l'Urbanisme (2012) ;
- Cadre de Développement de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (2012) ;
- Politique Nationale de Protection de l'Enfant (2012) ;
- Politique Nationale de l'Emploi (2012) ;
- Politique Nationale de la Jeunesse (2011) ;
- Plan d'Actions à Moyen Terme du Secteur Education/Formation (2011) ;
- Politique Nationale de l'Environnement (2011) ;
- Politique Nationale de Santé (2011) ;
- Plan Stratégique de la Santé de la Reproduction (2010) ;
- Projet de Document de Politique de la Famille (2010) ;
- Politique Nationale sur l'Égalité des chances, l'Équité et le Genre (2009) ;
- Stratégie Nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (2009) ;
- Feuille de route pour accélérer la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelle, néonatale et infantile (2008) ;
- Plan Stratégique National pour l'Education des Filles (2007).

La multiplicité et la diversité des politiques, stratégies et plans n'ont pas toujours abouti aux résultats attendus en termes de changements qualitatifs dans la vie des populations. Plusieurs indicateurs sociaux demeurent à une hauteur préoccupante. Peu d'Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ont été réalisés en 2015. Actuellement la pauvreté touche un peu plus de quatre personnes sur dix alors qu'elle ne devrait plus concerner que 16% de la population ; ● le taux net de scolarisation se situe à 78.9% pour un objectif visé de 100% ; ● les femmes sont toujours défavorisées par rapport aux hommes dans la plupart des domaines de la vie économique, sociale, culturelle et politique ; ● la mortalité infanto-juvénile est à un niveau plus de deux fois plus élevé (108 pour mille) que celui escompté en 2015 (50 pour mille) ; ● le taux de mortalité maternelle reste à un niveau plus de quatre fois supérieur à ce qu'il devrait être (614 pour 100 000 naissances vivantes pour une cible en 2015 de 149 pour 100 000). Des efforts considérables restent à faire en matière de lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose malgré les quelques progrès obtenus. Les problèmes de gestion de l'environnement continuent de se poser avec acuité.

Ces résultats traduisent les contreperformances enregistrées dans la pratique de la Gestion Axée sur les Résultats de Développement en Côte d'Ivoire et mettent en évidence des faiblesses structurelles dans la gestion des politiques de développement.

Les principaux facteurs en cause sont :

- (i) le défaut de leadership pour la quête même de résultats, associé longtemps à la fois à la faiblesse de l'engagement politique, le manque de participation de la population aux prises de décisions et l'insuffisance de capacités techniques des institutions et ressources humaines en charge des politiques ;
- (ii) les lacunes institutionnelles en matière de redevabilité, avec la reddition de comptes quasi-absente de la gestion des politiques et le déficit de critères de mesure de la performance des acteurs et de mécanismes de surveillance du respect des normes ;
- (iii) la faiblesse du suivi-évaluation des politiques, plans et programmes de développement liée à l'absence d'un cadre légal rendant obligatoire leur évaluation et de procédures visant à systématiser la levée des entraves identifiées à l'obtention des résultats escomptés ;
- (iv) l'utilisation non systématisée de l'approche de planification basée sur les résultats à laquelle la Côte d'Ivoire a pourtant souscrit (Monterrey 2002 ; Marrakech 2004)
- (v) la non disponibilité des allocations budgétaires destinées aux acteurs de mise en œuvre ou le manque de transparence dans leur gestion ;
- (vi) le défaut de synergie entre les différentes politiques, en raison d'une élaboration effectuée de façon verticale et dans un cloisonnement parfois total ;
- (vii) les faiblesses de coordination liées à • la lourdeur du cadre institutionnel ciblant parfois les plus hautes autorités à la disponibilité opérationnelle souvent bien incertaine ; • la méconnaissance des missions statutaires de l'instance technique de coordination par les structures ministérielles de mise en œuvre ; • la mauvaise compréhension par les acteurs du caractère transversal de certaines politiques ; • l'inadaptation des textes d'application du cadre défini ; • la faiblesse du leadership de la structure de coordination, justifiée par sa non implication dans la mise à disposition des ressources aux acteurs de mise en œuvre et • la faible culture de reddition des comptes dans la gestion des politiques de développement.

Ces difficultés et insuffisances quasi-communes à la gestion des politiques de développement de la Côte d'Ivoire, sont à considérer dans tout exercice d'actualisation de politiques ou de formulation de nouvelles politiques.

1.2 Les leçons apprises des Politiques antérieures de Population

Des enseignements tirés de l'évaluation de la première Politique de Population (DPNP-1997), il y a lieu de retenir :

- l'impact négatif de l'environnement national qui, avec des crises à répétition depuis fin 1999, a contrarié la mise en œuvre et engendré de nouveaux problèmes tels que le nombre élevé de personnes déplacées, de personnes en situation d'apatridie, d'enfants soldats ainsi que la paupérisation, l'exacerbation des violences basées sur le genre et la fragilisation de la cohésion sociale ;
- la faiblesse d'utilisation de données et informations sociodémographiques fiables et actualisées de même que l'insuffisance de la coordination des diverses structures impliquées pour une Politique Nationale de Population se caractérisant par la complexité et l'étendue du champ qu'elle couvre.
- l'absence d'analyse se rapportant à la transition et au dividende démographique;
- la non prise en compte de l'aspect transversal de l'analyse genre pour englober tous les aspects d'inégalités sociales et d'autonomisation des femmes ;
- l'insuffisance de désagrégation des indicateurs ;
- la faible mise en évidence des implications de la croissance démographique sur les différents secteurs socio-économiques ;
- une faible appropriation du Document de Politique par les acteurs nationaux et internationaux.

Au total, les résultats obtenus depuis l'adoption de la première Politique de Population en Côte d'Ivoire sont mitigés. Certes la mortalité et la fécondité ont diminué, mais à des rythmes trop lents pour accélérer la transition démographique. L'utilisation de la contraception reste relativement faible et sans progrès véritablement significatifs depuis les années 1990.

Par ailleurs, l'un des objectifs des Politiques de Population était d'arriver à mieux intégrer la variable population dans les plans de développement du pays. Cet objectif a été réaffirmé dans quasiment tous les Plans et Programmes-Pays mis en œuvre avec le soutien de l'UNFPA depuis les années 1994. Cependant, il ressort qu'aucun cas n'est fait de la dernière Politique Nationale de Population dans les diverses Stratégies sectorielles adoptées par le pays. De même, les politiques, plans et programmes sectoriels fixent souvent leurs objectifs sans tenir compte de l'évolution de la variable population et sans présentation explicite des fondements des objectifs retenus. Les projections démographiques, outil privilégié de mesure des taux de couverture, d'estimation des besoins et de fixation des objectifs à atteindre sont peu ou nullement utilisées.

1.3 Le Contexte de formulation de la nouvelle Politique Nationale de Population

Le retour de la paix en Côte d'Ivoire en avril 2011, après dix années de crise politico-militaire, a créé un environnement favorable à la reprise économique et à la reconstruction du pays. Plusieurs évolutions sont intervenues reflétant un intérêt politique renouvelé envers les enjeux de population, avec en premier lieu, l'adoption du Plan National de Développement (PND) 2012-2015 dont l'ambition est de « ramener le pays sur le sentier d'une croissance vigoureuse, soutenue, inclusive et solidaire, afin de permettre à la Côte d'Ivoire d'être émergente à l'horizon 2020 ».

Le handicap que constitue une forte croissance démographique pour la satisfaction de la demande sociale et pour l'accélération de l'augmentation du PIB par tête a été reconnu dans ce PND. En second lieu, la création de l'Office National de la Population (ONP) par décret référencé n° 2012-161 du 9 février 2012 jette les bases d'un dispositif institutionnel approprié de coordination des efforts de développement d'une Politique et d'un Plan d'Action pertinents et efficaces en matière de Population. Ainsi à travers l'ONP, le Gouvernement a enclenché une dynamique participative d'actualisation et de réajustement de sa Politique de Population qui intègre la dimension Dividende Démographique.

Dans ce cadre, des consultations sectorielles ont été organisées avec les principales entités de mise en œuvre de la PNP (ministères techniques, collectivités décentralisées, société civile, organisations confessionnelles et communautaires, institutions de recherches et partenaires au développement, etc.) en vue de faciliter son appropriation. Ce dialogue sectoriel a abouti à la validation de la nouvelle version du document de politique dont les analyses, défis et objectifs ont été affinés avec les résultats obtenus au cours de la première édition des Consultations Nationales sur le Dividende Démographique (CNDD) 2014.

Cette révision répond au besoin d'assurer une meilleure articulation de la Politique de Population avec le prochain Plan National de Développement et les politiques sectorielles. Elle s'appuie sur l'éclairage fourni par des données sociodémographiques à jour, résultant du 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 2014 et sur la prise en compte des effets collatéraux de la crise politico-militaire sur la situation du pays en matière de Population et Développement.

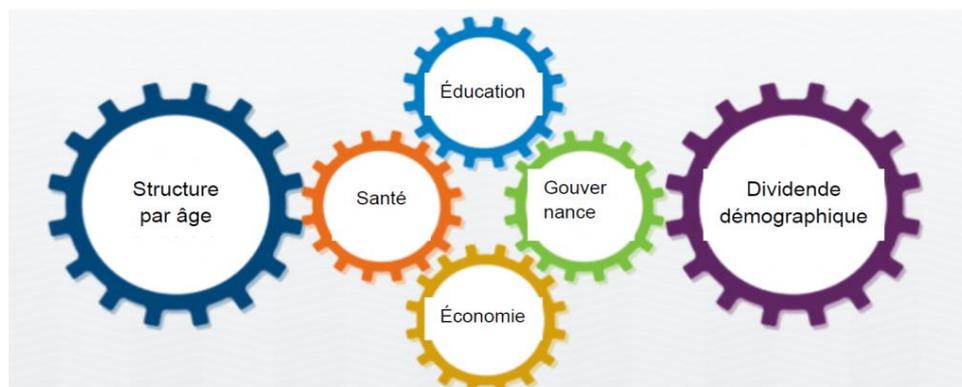
La reformulation de la PNP intervient dans un contexte international, marqué par le réengagement des dirigeants mondiaux en faveur du Programme d'Action de la CIPD au cours de la 29^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies tenue à New York le 22 septembre 2014, et l'élaboration des « Objectifs de Développement Durable » qui feront suite pour la période 2016-2030 aux « Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ».

Cette nouvelle Politique Nationale de Population intervient donc dans un contexte mettant l'accent sur la nécessité de créer de nouvelles conditions de développement basées sur la satisfaction des droits fondamentaux des populations et l'accélération de la formation d'un capital humain de qualité. Sa mise en application requiert le concours des actions de différents acteurs : décideurs, planificateurs, cadres de développement et les populations bénéficiaires afin de prendre des mesures susceptibles d'adapter l'économie ivoirienne aux changements démographiques.

Le Dividende Démographique

Le Dividende Démographique est l'accélération de la croissance économique qui peut résulter d'une évolution de la structure par âge de la population accompagnée d'investissements stratégiques dans la santé, l'éducation, la politique économique et la gouvernance. Deux (2) types de Dividende Démographique sont envisageables.

Le Population Reference Bureau (PRB) a illustré les conditions nécessaires à l'atteinte du premier Dividende Démographique à travers le schéma ci-après :



Source: voir Qu'est-ce que le dividende démographique? <http://www.prb.org/FrenchContent/2013/demographic-dividend-engageshort-fr.aspx>

Tout commence par un changement de la structure par âge de la population qui repose sur l'abaissement de la fécondité grâce à l'accès à la planification familiale volontaire, l'amélioration de la santé des enfants et l'éducation.

Les investissements dans les services de santé et d'éducation favorisent une main d'œuvre saine, productive et qualifiée. Les politiques économiques favorisent la croissance de l'emploi, le commerce et les investissements étrangers, tandis que la bonne gouvernance s'appuie sur la participation civique et la confiance dans les institutions gouvernementales et sociales.

Chaque secteur est important s'agissant du développement économique. Mais, aucun secteur à lui seul ne peut transférer la dynamique de la transformation de la structure par âge vers la croissance économique d'un dividende.

Tous les rouages doivent fonctionner ensemble. Une fois que chaque composante sera en place, les rouages se mettront à tourner et s'enclencheront poussant le pays vers la promesse d'un développement et d'une prospérité accélérée en exploitant le Dividende Démographique.

La période du premier Dividende Démographique peut se prolonger pendant cinq décennies, jusqu'à ce que les générations nombreuses d'actifs se rapprochent de l'âge de la retraite. Et, si celles-ci ont accumulé suffisamment de biens et d'avoirs pendant leur vie active, un « second Dividende Démographique » est envisageable.

En effet, les nouveaux « seniors¹ » (CNDD, 2014) qui ont de fortes chances de vivre une longue période de retraite, peuvent être fortement incités à épargner et à accumuler des actifs et biens divers. Si les avoirs ou actifs des « seniors » sont investis dans l'économie, ils sont susceptibles de contribuer à une augmentation durable du revenu national. En fait, avec des « séniors » en meilleure santé que par le passé, donc constituant une charge moindre pour la société, et parallèlement le développement de ce qu'on appelle la « Silvereconomy », le vieillissement de la population devient un nouveau levier de développement.

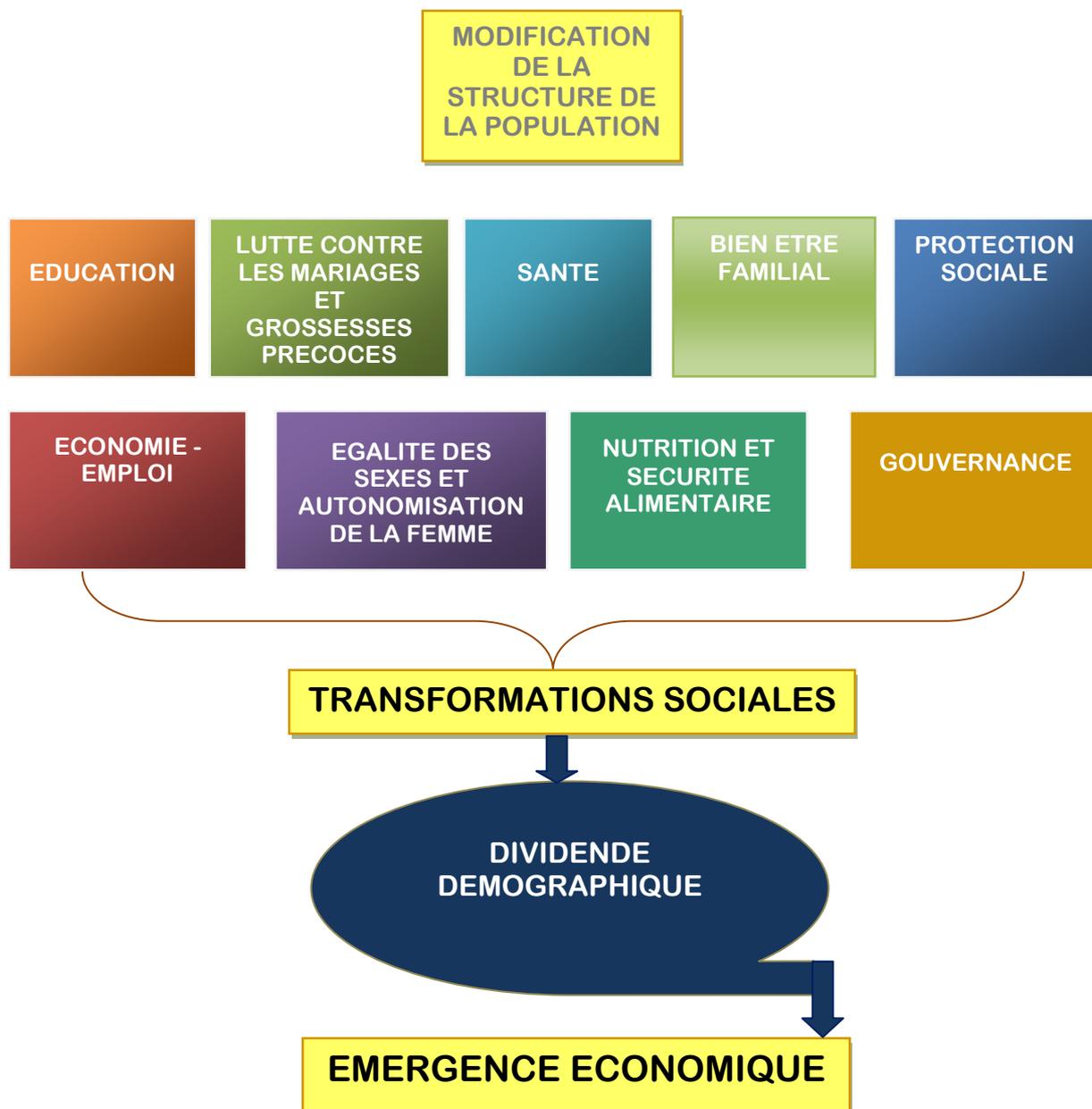
En résumé, le premier dividende démographique apporte un avantage qui peut durer une cinquantaine d'années, et aider le pays à « décoller », et le second dividende démographique peut favoriser une accumulation continue d'avoirs, susceptible de conduire à un développement durable.

Cela dit, la capacité de la Côte d'Ivoire à devenir une économie émergente en confortant sa croissance, dépendra pour une large part de sa capacité à mettre en œuvre les politiques nécessaires pour bénéficier du dividende démographique.

Il est donc urgent pour la Côte d'Ivoire de se mobiliser autour des générations futures, à savoir les enfants et adolescents, les jeunes ainsi que les filles déjà mères et leurs enfants, afin de briser à moyen terme le cycle intergénérationnel de la pauvreté et de la violence. La réponse aux problèmes auxquels les jeunes sont confrontés devra être holistique, comme le suggère la figure ci-après.

¹ Le terme « seniors » fait allusion aux nouvelles personnes retraitées. Ce terme a alimenté les discussions au cours de la première édition des Consultations Nationales sur le Dividende Démographique (CNDD) en Côte d'Ivoire, organisées en novembre 2014.

10 AXES PROGRAMMATIQUES MULTISECTORIELS POUR LA REALISATION DU DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE



II. SITUATION EN MATIÈRE DE POPULATION ET DÉVELOPPEMENT

Les mouvements et l'état de la population, y compris les situations de résidence et de mobilité, sont en étroite et continue interrelations avec les différentes composantes du développement du pays. Les questions de population ont un impact décisif sur le processus de développement national qui, en retour, influence considérablement les conditions et la qualité de vie de la population. Les variables démographiques, voire la pression démographique, déterminent les besoins sociaux de base à satisfaire en termes d'alimentation, de logement, d'éducation, de santé, d'emploi etc.

Aussi, tant qu'il n'y a pas de maîtrise véritable des caractéristiques socio démographiques et des tendances d'évolution de la population, les efforts de développement resteraient vains.

2.1 Etat de la population de Côte d'Ivoire: les caractéristiques essentielles

Le pays le plus peuplé de l'espace UEMOA

La Côte d'Ivoire compte actuellement près de 23 millions d'hommes et de femmes, selon les résultats du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH, 2014). Cela fait d'elle le premier pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) par l'importance de sa population et par ailleurs le troisième pays le plus peuplé des 16 Etats de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), après le Nigéria et le Ghana.

Une croissance démographique spectaculaire, depuis l'Indépendance, avec:

- le triplement de la population rurale, • un effectif de population totale multiplié par près de 6,
- l'effectif de population urbaine multiplié par 19, et • la population d'Abidjan multipliée par 24.

D'un peu moins de 4 millions d'habitants en 1960, la taille de la population ivoirienne a atteint les 23 millions en 2014-2015, c'est dire que l'effectif de la population totale a été multiplié par six dans l'intervalle. La progression est encore plus spectaculaire pour la population urbaine dont la taille a été multipliée par 19 et plus particulièrement pour Abidjan dont le nombre d'habitants a été multiplié par 24, passant de 200 000 en 1960 à 4.8 millions en 2015.

Un doublement probable d'effectif pour le pays entier dans les 27 prochaines années

Si la progression s'est faite pour le pays entier à un rythme annuel supérieur à 3% jusqu'à la fin des années 90 (3.8 à 3.3) et au taux moyen de 2.6% entre 1998 et 2014, elle demeure néanmoins supérieure au niveau moyen observé dans l'ensemble des pays africains depuis 1990².

Le maintien d'un tel rythme d'accroissement conduirait à un doublement de la population tous les 27 ans et verrait donc la Côte d'Ivoire compter quelques 26.5 millions d'habitants en 2020, 30 millions en 2025 et 46 millions à l'horizon 2041.

Une jeunesse nombreuse et des taux élevés de dépendance

La population ivoirienne, composée de presque autant de femmes que d'hommes, est particulièrement jeune de par les ratios suivants : les moins de 5 ans représentent à eux seuls 16% de la population totale, les moins de 15 ans 41.5%, les 15-64 ans 56% et les 65 ans et plus 2.5%. C'est dire l'extrême jeunesse de la population ivoirienne qui peut être résumée aussi par ces derniers chiffres : 77.7% de la population, soit 4 individus sur 5 sont âgés de moins de 35 ans.

Une telle structure est marquée ipso facto par un ratio relativement élevé d'inactifs (les enfants et les jeunes de moins de 15 ans ou 20 ans principalement et les 65 ans et plus) dépendant des actifs potentiels (15-64 ans ou 20-64 ans). La pyramide des âges correspondante reste très jeune avec un nombre élevé de dépendants, soit 80 dépendants de moins de 15 ans et 65 ans et plus, pour 100 « actifs potentiels » de 15-64 ans, et 117 dépendants de moins de 20 ans et 65 ans et plus pour 100 « actifs potentiels » de 20-64 ans. Ces niveaux de dépendance mettent hors de portée la fenêtre d'opportunité démographique (plus favorable à l'épargne, aux investissements productifs et aux investissements dans le capital humain) qui pourrait permettre de bénéficier comme les pays émergents d'un dividende démographique. La jeunesse de la population ivoirienne est le reflet d'une transition démographique lente.

² Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies-Division de la Population, Rapport sur la Situation de la Population mondiale en 2014

Les jeunes, du fait de leur importance numérique et de leurs besoins notamment en santé et en éducation, consomment une part importante des revenus produits par les actifs.

En Côte d'Ivoire comme dans la plupart des pays subsahariens, du fait d'une fécondité toujours élevée, les charges pour les « actifs potentiels » de 20 à 64 ans se sont alourdies. En fait, les charges qui pèsent sur les « actifs réels » sont beaucoup plus importantes que celles reflétées par le taux de dépendance. En effet, toutes les personnes potentiellement actives ne travaillent pas, loin s'en faut, et la majorité des actifs occupés en Côte d'Ivoire le sont dans des activités relevant de l'agriculture et du secteur informel qui sont souvent peu ou mal rémunérées.

Une répartition spatiale inégale

La population est inégalement répartie sur l'ensemble du territoire national. Les plus fortes concentrations de population s'observent en zone forestière, avec 76% de la population contre 24% en zone de savane. En 2014, la répartition géographique de la population révèle un fort déséquilibre entre une partie occidentale à forte concentration et une moitié septentrionale encore sous-peuplée. Les régions du sud et de l'ouest regroupent les deux tiers de la population. Il s'agit notamment des Lagunes (particulièrement à Abidjan), du Fromager, du Sud-Comoé, du Haut-Sassandra et du Sud-Bandama. La densité de la population est plus faible dans les zones du Worodougou, du Zanzan, du Bafing, des Savanes, du N'zi-Comoé et des Lacs. On note aussi une forte variation de l'occupation entre les différentes régions politico-administratives.

La concentration de la population ou la progression fulgurante de la densité

Considérée au début des années 60 comme un pays de faible densité (12 habitants au km²) sur une superficie de 322 462 km², la Côte d'Ivoire est créditée respectivement en 1998 et en 2014 d'une densité de 48 et de 70 habitants au km². L'évolution rapide et à la hausse de cet indice recouvre toutefois des disparités notables. En fait, la population ivoirienne est très mobile à l'intérieur de ses frontières nationales.

Une urbanisation accélérée

Le flux migratoire des campagnes vers les villes contribue fortement à l'accélération du taux d'urbanisation et à la concentration de la population dans les plus grandes villes.

Outre l'expansion de la ville d'Abidjan qui représente à elle seule 39% de la population urbaine du pays et 20% de la population totale du pays entier, le développement de quatre autres villes retient l'attention : Bouaké avec 542 082 habitants en 2014, Daloa, Korhogo et Yamoussoukro avec une population estimée à plus de 200 000 pour chacune de ces trois villes.

En 2014, la population urbaine a atteint la barre symbolique des 50% et, la Division de la Population des Nations Unies estime que près de trois Ivoiriens sur quatre (71%) pourraient bien en 2050 résider en zone urbaine. La migration rurale a été un facteur et un corrélat de la dynamique urbaine. Depuis le début des années 1980, les campagnes n'ont cessé de perdre de leur population en faveur des villes.

Des niveaux d'éducation insuffisants et inégaux selon le genre

Diverses sources attestent à la fois des progrès enregistrés certes en matière d'éducation nationale et de la persistance de l'importance de l'analphabétisme. Ainsi, si la proportion des personnes âgées de 15 ans et plus sachant lire et écrire a relativement bien progressé voire même doublé depuis les années 60, actuellement près de la moitié (48.2%) de la population ivoirienne n'a aucun niveau d'instruction et seulement 21.3% ont atteint un niveau d'études secondaire ou plus. De manière générale, seulement 38% des femmes et 61 % des hommes, sont alphabétisés .

La proportion des jeunes également sans instruction est élevée, avec des disparités de genre. Les statistiques révèlent en effet une part significative et plus forte côté féminin de jeunes en âge de travailler ne sachant pas lire. Les pourcentages de jeunes femmes et de jeunes hommes ne sachant pas lire sont respectivement de 43.7 et 23.9 parmi les 15-24 ans, 48.8 et 26.9 chez les 20-24 ans, 54.0 et 37.6 chez les 25-29 ans, et 61.0 et 40.0 parmi les 30-34 ans.

Au niveau de l'enseignement primaire, le taux brut de scolarisation en progression constante, est de 95.4% tandis que le taux net est estimé en 2015 à 78.9% pour les deux sexes avec 80.6% pour les garçons et 77.1% pour les filles. Cet écart d'environ 16 points entre taux brut et taux net de scolarisation souligne l'ampleur des retards scolaires imputables à une entrée tardive au CP1 et à l'importance des redoublements, les redoublants représentent un peu plus de 15% du total des effectifs scolarisés.

Le niveau des taux d'achèvement est plombé, outre les contreperformances et insuccès individuels, par des abandons prématurés de l'école suite à une grossesse et par l'importance du travail des enfants.

De fait, pour venir en aide à leurs parents, de nombreux enfants en milieu rural comme en milieu urbain abandonnent l'école ou combinent la fréquentation de l'école et l'exercice d'une activité. Le travail des enfants est à la fois une cause et une conséquence des abandons de l'école. Plus d'un élève sur trois (36,1%) n'achève pas le cycle primaire, ce qui reste considérable. Cette situation est plus marquée chez les filles dont on estime à plus de 41% la proportion qui n'accède pas à la classe de CM2, contre 31% chez les garçons.

Pour l'enseignement secondaire, le taux net de scolarisation s'établit à 24%. Il est plus élevé chez les garçons (27 %) que chez les filles (21 %). Le taux d'achèvement est à un niveau très bas et plus faible encore chez les jeunes filles que chez les jeunes garçons. En effet, 30% des jeunes filles ont achevé le premier cycle du secondaire contre 41% pour les jeunes garçons.

Dans l'enseignement supérieur, l'offre en Côte d'Ivoire paraît importante, eu égard au nombre d'institutions publiques et privées dénombrées par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (plus de 45 Etablissements publics dont 5 Universités, 172 Etablissements privés dont 29 Universités et 143 Grandes Ecoles, concentrés pour la plupart dans le District d'Abidjan). Cependant, les 5% de taux de scolarisation sont bien faibles à côté des 25 à 60% enregistrés dans les pays émergents.

Un taux de chômage élevé, avec comme premières victimes les jeunes et les femmes

La population d'âge actif est affectée par un taux de chômage de 9.4%. Les jeunes en sont les premières victimes, à hauteur de 12%. La situation est encore plus défavorable pour les 14-24 ans (environ 14%) et chez les filles (15%).

La durée du chômage est supérieure à 3 ans pour 45% des chômeurs âgés de 14-35 ans. Une telle durée de chômage décourage les jeunes, les rend inactifs ou les amène à adopter des stratégies de survie en occupant des emplois précaires faiblement rémunérés dans le secteur informel. Ce qui fait d'eux les principales victimes de sous-emploi. En 2013, le taux de sous-emploi des jeunes âgés de 14-35 ans était de 20.5% contre 19.1% pour l'ensemble de la population active.

Un peu plus de quatre personnes sur dix vivent sous le seuil de pauvreté

Suite à la crise post électorale de 2010-2011, on estimait en 2012 que plus de la moitié de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté. Il est indéniable néanmoins que le retour à la paix en Côte d'Ivoire en avril 2011, après dix années de crise politico-militaire, a créé un environnement propice à la reconstruction du pays et à une reprise économique vigoureuse. C'est dans ce contexte que, dès 2011-2012, la croissance économique s'est établie à 9% en moyenne, accompagnée d'une augmentation remarquable du PIB par tête après plus de 30 ans de déclin. Cette forte croissance économique a engendré quoiqu'encore élevé, une baisse de l'incidence de la pauvreté. En 2015, plus de quatre personnes sur dix vivent sous le seuil de pauvreté³.

2.2 Dynamique de la population: l'amorce de la transition démographique

La dynamique de la population ivoirienne est marquée, comme déjà indiqué, par une croissance exceptionnelle depuis 1960, résultant pour l'essentiel d'un accroissement naturel élevé combiné jusqu'à récemment à une immigration importante. La migration, si elle ne représente guère plus que moins de 5% de cette croissance, y participait naguère pour 25%.

La dynamique de la population consacre ce que l'on pourrait appeler l'amorce de la transition démographique, reposant sur un fléchissement continu de la mortalité en temps normal qui n'est

³ Les résultats de l'Enquête sur le Niveau de Vie des ménages (ENV) publiés en 2015 indiquent 46.3% de pauvres, soit un peu plus de quatre personnes sur dix.

néanmoins pas accompagné d'une baisse significative de la fécondité. La perspective de l'achèvement de la transition démographique se trouve ainsi reculée en raison de la lenteur de la baisse de la fécondité.

- **Le fléchissement des taux de mortalité**

Le taux de mortalité maternelle reste l'un des plus élevés en Afrique, car estimé à 614 décès pour 100 000 naissances en 2012 après pourtant une baisse de 9% entre 1994 (597 pour 100 000) et 2005 (543 pour 100 000). Une situation qui s'explique par : (i) l'insuffisance et l'éloignement des formations sanitaires dans certaines régions du pays, donc un accès limité aux soins obstétricaux ; (ii) des comportements procréateurs à risques (maternités précoces, tardives, rapprochées) et des attitudes et pratiques culturelles néfastes à la santé des femmes et des enfants (interdits alimentaires, mutilations génitales féminines) ; (iii) le faible taux d'utilisation des services de santé ; (iv) la faible autonomisation de la femme ; et (v) la faible implication des hommes dans la résolution des problèmes de santé des femmes et des enfants.

Concernant la mortalité des enfants, les taux estimés restent élevés. Ainsi, un enfant sur 14 meurt avant son premier anniversaire, et un enfant sur 10 meurt avant d'atteindre l'âge de 5 ans (EDS, 2012). Et, l'importance numérique (les moins de 5 ans représentent 16 % de la population totale) explique l'importance des décès d'enfants dans le total des décès. Selon les projections, les décès d'enfants de moins de 5 ans en 2015 (122 000 décès) représentent 40% du total des 300 000 décès estimés pour l'année. Dans des pays comme la Corée du Sud et la Tunisie qui ont achevé en 40-50 ans leur transition démographique, les décès d'enfants de moins de 5 ans ne représentent plus que 1 % à 3 % du total des décès.

Plus globalement, les données disponibles laissent apparaître une tendance à la baisse de la mortalité générale en Côte d'Ivoire. En effet, le taux brut de mortalité qui était estimé à 24.1 pour mille en 1960 est passé à 13.2 pour mille en 1998, puis à 12.4 pour mille en 2013. Il pourrait se situer à 11.5 pour mille en 2018. L'espérance de vie à la naissance, malgré une dynamique instable, et les niveaux de mortalité infantile et juvénile sont les deux paramètres qui résument le mieux les progrès enregistrés en matière de recul de la mortalité.

En Côte d'Ivoire, l'espérance de vie passe de 33 ans au début des années soixante à 55.6 ans en 1988 puis retombe à 50.9 ans en 1998. La contreperformance proviendrait de la détérioration du système de santé combinée à l'apparition de la pandémie du SIDA à partir des années 80 et aussi de l'impact des périodes de troubles intérieurs au pays. Toutefois, les efforts entrepris pour contenir l'extension de la pandémie, les progrès en matière de vaccination, de promotion de l'hygiène publique, d'assainissement, et l'amélioration de l'accès aux infrastructures sanitaires ont abouti à un regain de l'espérance de vie à la naissance qui atteint 54.3 ans en 2015 (53.4 pour les hommes et 55.2 pour les femmes) et à des progrès dans la survie de l'enfant. Ainsi le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans chute de 27%, baissant de 159.5 pour mille en 1994 à 108 pour mille en 2012.

Il y a lieu de noter par ailleurs que les cas de décès évitables constituent toujours la majorité des causes de décès en Côte d'Ivoire (CNDD, 2014). Ces décès qui sont la conséquence de maladies infectieuses, d'un suivi prénatal insuffisant, d'une mauvaise prise en charge des accouchements et de la malnutrition représentent à eux seuls en 2012, 61% du total des décès, contre 9% pour les décès dus à des causes accidentelles (accidents de la route, noyades, chutes, suicides etc.). Enfin, la part des décès imputables aux maladies non transmissibles (accidents cardio-vasculaires, accidents vasculaires cérébraux, diabète, cancers) a sensiblement augmenté, puisqu'on estime qu'elle est passée de 21% en 2000 à 30% en 2012.

- **La lenteur du rythme de réduction de la fécondité**

Le taux brut de natalité qui correspond au nombre annuel moyen de naissances vivantes survenues au sein de la population totale est de 37 pour mille selon les résultats de l'EDS-2012, soit en légère baisse par rapport à 1998 où il était de 40.6 pour mille. Tous les autres indicateurs en rapport révèlent que, quoiqu'en baisse, le niveau de la fécondité demeure particulièrement élevé en Côte d'Ivoire. Son Indice Synthétique de Fécondité (ISF), de 7 à 8 enfants par femme jusqu'à la fin des années 1970, est passé de 6.3 en 1988 à 5.7 en 1994 pour se maintenir aux alentours de 5 enfants par femme depuis le début des années 1990.

C'est dire, que le premier pas vers la réalisation de la transition démographique, posé par le fléchissement de la mortalité, n'est pas accompagné par une réduction significative et rapide de la fécondité. Le passage de niveaux de fécondité élevés non maîtrisés et subis à des niveaux modérés et choisis tarde à être effectif. Néanmoins, l'on se doit de relever qu'en Côte d'Ivoire la fécondité est mieux maîtrisée en milieu urbain qu'en milieu rural. Entre 1994 et 2012, alors que le nombre moyen d'enfants par femme diminuait en milieu urbain (4.4 à 3.7), en milieu rural il augmentait passant de 6.0 à 6.3 enfants par femme en moyenne. Cette disparité s'explique non seulement par un recours moindre à la contraception mais aussi par une fécondité plus précoce en zone rurale. Le taux de fécondité des adolescentes de 15-19 ans en milieu rural est plus du double de celui observé en milieu urbain (EDS, 2012).

La ville d'Abidjan, avec un ISF de 3.1 enfants par femme, est sur le point d'achever la transition de sa fécondité. A l'inverse, dans la moitié des 10 pôles régionaux de développement du pays, le nombre moyen d'enfants par femme est supérieur à la moyenne nationale. En effet, les femmes ont en moyenne 6 enfants et plus dans les régions du Nord-Ouest (6.8 enfants), du Nord, du Centre et de l'Ouest (6.1 enfants) et du Nord-Est (6.0 enfants).

La persistance de niveaux élevés de fécondité explique en particulier la multiplication par quatre du nombre annuel de naissances, passant d'environ 200 000 en 1960 à 800 000 en 2015 (CNDD, 2014).

Les facteurs qui déterminent ces niveaux élevés de fécondité sont :

(i) la précocité de l'entrée dans la vie féconde

L'âge au premier mariage ou à l'installation en couple est un indicateur clef de l'âge auquel une femme commence à avoir des enfants. Alors que la loi prévoit qu'une femme peut se marier à partir de 18 ans, 12% des femmes de 25-49 ans ont eu leur première union avant l'âge de 15 ans et 36% étaient déjà en union avant 18 ans. De plus, l'entrée en vie sexuelle des adolescentes commence tôt. En 2012, trois adolescentes (15-19 ans) sur dix (30 %) avaient déjà commencé leur vie féconde : 23 % ont déjà eu au moins un enfant et 7 % étaient enceintes pour la première fois.

(ii) la faible prévalence contraceptive

La proportion des utilisatrices régulières de la contraception moderne reste très faible et est passée de 7.3 % en 1999 à 12.5 % en 2012 (EDS). Cependant, les femmes en union qui n'utilisaient aucune méthode alors qu'elles souhaitaient espacer leur prochaine naissance ou ne plus avoir d'enfants étaient plus nombreuses que celles utilisant la contraception (27%). Si ces candidates potentielles à l'utilisation de la contraception étaient satisfaites, cela porterait à environ 40 % le taux de prévalence contraceptive moderne, et contribuerait à accélérer la réduction de la fécondité.

(iii) l'éducation des mères et le niveau de bien être des ménages auxquels elles appartiennent

Le niveau de fécondité est plus important chez les femmes issues des ménages les plus pauvres, chez les femmes qui n'ont pas été scolarisées et chez celles ayant atteint le niveau primaire (entre 5 et 6 enfants en moyenne). A l'inverse, les niveaux de fécondité sont moindres chez les femmes ayant atteint le niveau d'éducation secondaire ou plus et chez celles appartenant aux ménages les plus aisés (entre 2.6 et 3.7 enfants).

(iv) la préférence en matière de fécondité

Les femmes de 15 à 49 ans fixent leur nombre idéal d'enfants à 5.2. Chez les hommes de 15-59 ans, le nombre moyen idéal d'enfants est encore plus important, avec 5.9 enfants, surtout quand ils sont en union (6.7 enfants). En milieu rural, le nombre idéal est de 5.8 enfants contre 4.7 en milieu urbain.

(v) les intervalles entre naissances toujours courts

Près de 15 % des naissances se sont produites après un court intervalle inter génésique (moins de 24 mois).

• **Les migrations**

Les mouvements migratoires contribuent avec les mouvements naturels à l'évolution de la population. En Côte d'Ivoire, ils datent de l'époque ancienne et s'intensifient durant la période coloniale, avec l'agriculture de plantation débutée dans le Sud-Est puis dans le Centre-Ouest du pays. A l'indépendance, les différents Gouvernements qui se succèdent poursuivent cette politique favorable à l'immigration.

Le pays a ainsi enregistré, jusqu'au milieu des années 1990, une forte immigration nette venant des pays voisins. Ce qui a conduit dans les premières décennies de l'indépendance à des taux d'accroissement annuel de la population exceptionnels, de l'ordre de 5% par an dont 20% à 25% imputables à l'immigration nette.

Le volume de la population étrangère résidant en Côte d'Ivoire a continuellement augmenté depuis 1975, passant de 1.47 millions, soit 22% à 3.04 millions en 1988 (28%), puis à 4 millions de personnes en 1998 (26%)⁴. Le dernier Recensement Général de 2014 indique un peu plus de 5 millions de personnes de nationalité étrangère, soit 24% de la population totale.

La décennie de crises et de guerres ayant touché non seulement la Côte d'Ivoire mais aussi des pays voisins comme le Libéria, a eu une incidence forte sur les mouvements de population, avec l'importance prise par le nombre de réfugiés et de personnes déplacées internes à l'intérieur du pays. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) donne ainsi pour la Côte d'Ivoire fin 2013, un total de 460 000 personnes relevant de sa compétence, dont 45 000 déplacés internes, et 350 000 apatrides.

L'ensemble de ces mouvements de migrants et de réfugiés, s'est traduit par la constitution de diasporas, soit d'Ivoiriens vivant depuis plus ou moins longtemps à l'extérieur de la Côte d'Ivoire, soit de migrants de retour dans leur pays d'origine avec leurs enfants nés en Côte d'Ivoire. Selon la Division de la Population des Nations Unies (septembre 2013), le nombre de personnes nées en Côte d'Ivoire résidant hors de Côte d'Ivoire a quasiment triplé depuis 1990, puisqu'il serait passé de 370 000 en 1990 à près d'un million (980 000) en 2013.

Ces statistiques montrent bien que, par leur ampleur, leur intensité et leur diversité, les migrations en Côte d'Ivoire sont devenues un phénomène incontournable dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes de développement économique et social.

2.3 Interrelations Population et Développement

L'évolution démographique non maîtrisée de la Côte d'Ivoire a des repercussions sur l'économie, la santé, l'éducation, l'emploi, exerce une pression sur le cadre de vie, l'environnement, les ressources naturelles. Elle induit également des mutations sur la situation de la famille, en matière d'équité d'autonomisation de la femme, de protection des groupes vulnérables et droits humains qui font partie intégrante du potentiel humain du pays, et plus précisément sa composante qualitative *capital social*. Les résultats des analyses sur *Comment bénéficier du Dividende Démographique en Côte d'Ivoire ?*⁵ sont explicites en ce sens.

- **Croissance économique et développement humain**

Le ralentissement de la croissance économique observée en Côte d'Ivoire depuis 1980 combiné à la forte croissance démographique a conduit à une multiplication du taux de pauvreté par près de 5 en l'espace de 23 ans. L'incidence de la pauvreté est en effet passée de 10% en 1985 à 46.3% en 2015.

La reprise de la croissance économique en Côte d'Ivoire (9% en moyenne en 2011 et 2012) s'est accompagnée d'une augmentation importante du PIB par tête après plus de 30 ans de déclin. Le PIB par tête de 1 520 US dollars en 2013 de la Côte d'Ivoire est considéré comme le plus élevé de l'espace UEMOA, et le 4^{ème} en Afrique de l'Ouest, après celui du Ghana et avant celui du Sénégal. Il occupait la 17^{ème} place parmi les 48 pays souverains d'Afrique subsaharienne.

Toutefois, le niveau du développement humain du pays reste encore en deçà des exigences d'une économie dont les besoins en termes de qualification et d'organisation sont encore énormes. Le niveau de l'Indice de Développement Humain de 0.452 en 2013 situe la Côte d'Ivoire à la 171^{ème} place sur 187 pays. Et, si entre 1960 et 2013, le PIB de la Côte d'Ivoire en termes réels a été multiplié par 6.5, il n'était en 2013 que de 12% supérieur à ce qu'il était en 1960 en raison de l'accroissement démographique.

⁴ Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1998.

⁵ J-P. Guengant : « Comment bénéficier du Dividende Démographique ? Replacer la population au centre des trajectoires de développement de la Côte d'Ivoire », Novembre 2014.

Une comparaison avec la situation de quelques pays émergents indique que de 1960 à 2013, les PIB par tête ont été multipliés par 3.4 au Brésil, 6 en Indonésie, 7 en Malaisie et 22 en Corée du Sud.

Les projections du PIB par tête de la Côte d'Ivoire en fonction de sa croissance économique et démographique indiquent qu'avec une croissance économique constante exceptionnelle de 8 % par an sur une longue période, le PIB par tête pourrait doubler en une douzaine d'années et tripler en près de 20 ans. Avec une croissance économique constante forte de 6 % par an sur une longue période, le PIB par tête pourrait doubler en près de 20 ans et tripler en gros en 30 ans. Avec une croissance économique constante toujours forte sur une longue période de 5 % par an, le PIB par tête pourrait doubler en 25 ans environ et tripler en 34 ans.

- **Population et Santé**

Les taux élevés de croissance démographique agissent sur le secteur de la santé compte tenu de l'excès de la demande qui pèse sur les ressources existantes limitées. De fait, la croissance rapide de la population réduit les moyens de l'État et entraîne l'insuffisance des prestations de soins de santé. L'accélération de la population n'est certes pas le seul facteur qui explique la dégradation de la situation sanitaire, mais la mise au monde d'enfants sans espacement adéquat agit également sur la santé des femmes et de leurs enfants.

Une insuffisance de l'offre de soins de Santé.

L'offre publique de soins de santé est concentrée sur la ville d'Abidjan et les grandes villes du pays où l'on y retrouve aussi bien la majorité des Etablissements Sanitaires de Premier Contact (ESPC) que ceux de niveau secondaire et tertiaire. Des établissements sanitaires privés contribuent à l'accroissement de l'offre de soins, mais restent relativement inaccessibles financièrement au plus grand nombre de personnes. La médecine traditionnelle constitue un volet important dans ce dispositif. Une grande partie de la population y a recourt. L'offre des prestations de service de santé est caractérisée par l'insuffisance de la délivrance du PMA aux différents niveaux de la pyramide sanitaire du fait de la vétusté et de l'inadéquation des plateaux techniques, de l'inaccessibilité géographique et financière, des faibles appropriation et participation des communautés bénéficiaires et de l'insuffisance de collaboration avec le secteur privé.

Une insuffisance du personnel médical malgré des progrès notables.

Au moment de l'indépendance, la Côte d'Ivoire devait compter un peu plus d'une centaine de médecins⁶. Le nombre de médecins a augmenté ensuite régulièrement, et on estimait récemment à environ 3220, le nombre de médecins en Côte d'Ivoire. Mais, la population ayant été multipliée par six depuis l'Indépendance, le nombre d'habitants par médecin, près de 7 050, reste 2 à 3 fois plus élevé que celui des pays émergents où on compte un médecin pour 2 000 à 3 000 habitants.

La Côte d'Ivoire comptait également 7361 infirmiers et 2553 sages-femmes correspondant à un infirmier pour 3 084 habitants et une sage-femme pour 2 105 femmes en âge de procréer. Dans les pays émergents le ratio infirmier et sage-femme par habitant est moindre : de 500 à 1 500 habitants. Ces indicateurs révèlent l'importance des efforts qui restent à accomplir pour arriver à une meilleure couverture sanitaire de la population.

Des grossesses précoces, rapprochées, nombreuses et tardives qui affaiblissent la santé du couple mère-enfant, augmentent les risques de mortalité et de malnutrition des enfants survivants.

La persistance jusqu'en 2012 de taux élevés de mortalité maternelle et de mortalité des enfants est imputable à la fois aux faibles performances du système de santé, mais aussi à l'importance des grossesses à risques associées à la fécondité toujours élevée qui prévaut en Côte d'Ivoire.

En 2011-2012, 37% des naissances étaient le résultat de grossesses associées à un seul risque, et 18% de grossesses associées à plusieurs risques. Les risques combinés les plus importants étaient en 2011-2012 ceux associant une parité élevée (4 enfants et plus) et l'âge tardif (35 ans et plus).

Ces grossesses doivent donc être suivies de près, davantage que les autres grossesses, ce qui n'est pas encore le cas pour la majorité des femmes enceintes en Côte d'Ivoire, puisque moins de la moitié d'entre elles (44 % en 2012) ont eu les quatre visites prénatales recommandées.

⁶ Données de la Banque Mondiale

Cette situation souligne l'importance de la sensibilisation en direction des multipares sur l'utilisation des services de Santé de la Reproduction et sur les risques importants associés à de futures grossesses tardives à parité élevée, tout en continuant à sensibiliser les adolescentes pour éviter les grossesses précoces et/ou non désirées, y compris parmi les adolescentes déjà mariées.

L'état de santé des enfants se caractérise par une progression de la prévalence de la malnutrition et l'existence d'importantes disparités régionales en matière de couverture vaccinale. La persistance parmi les enfants survivants de pourcentages élevés de malnutrition est un autre sujet majeur de préoccupation. Un enfant ivoirien sur six (15%) avait toujours en 2012 un petit poids par rapport à son âge. Le pourcentage d'enfants de petite taille par rapport à leur âge est le double du précédent.

Il touchait en 2012 près d'un enfant ivoirien sur trois (30%). Une forte prévalence du retard de croissance en taille est donc susceptible d'avoir des effets négatifs considérables et durables sur la productivité des économies et le bien-être des citoyens.

Une couverture vaccinale des enfants encore incomplète.

En 2012, seulement un enfant sur deux (51%) avait reçu toutes les vaccinations du Programme élargi de vaccination (PEV). Ces taux sont variables selon le milieu et la région de résidence. Les régions du Sud-Ouest (San-Pedro) et du Nord-Ouest (Odienné) détiennent les taux de couverture vaccinale les plus faibles du pays (respectivement 39,4 % et 50,4 %). Cette situation accentue la vulnérabilité des enfants face à la maladie et occasionne un nombre importants de décès.

• **Population et Education**

Face à la croissance rapide de la population scolarisable, le secteur de l'éducation connaît de nombreux problèmes. Le droit à l'éducation de qualité pour tous, hommes comme femmes, est encore loin d'être satisfait.

Une insuffisance des capacités d'accueil et la faible qualité de l'encadrement à travers des ratios élèves / salle de classe et élèves / enseignant au primaire qui demeurent trop élevés : 44 élèves pour une salle de classe et 42 élèves pour un enseignant en moyenne, soit environ deux fois plus que les ratios enregistrés dans la plupart des pays émergents (de l'ordre de 15 et 30 élèves par maître). La forte demande scolaire entraîne la surpopulation des classes, et agit négativement sur la qualité de l'enseignement. Nombre d'échecs scolaires sont imputables au faible encadrement des élèves dans les classes surpeuplées, ainsi qu'à l'insuffisance du matériel scolaire.

La grande vulnérabilité des enfants : travail prématuré, risques de déviance, de VIH, de grossesses

Un des corollaires de l'échec scolaire est le travail prématuré ou précoce des enfants, se livrant à des activités précaires et pénibles d'aides familiales, porteurs de bagages, gardiens de véhicules en milieu urbain, etc. Certains d'entre eux, réduits à des conditions de vie particulièrement difficiles, tombent dans la déviance (consommation de stupéfiants, prostitution, petite délinquance voire banditisme) ou en grossesse non désirées et sont exposés aux risques du VIH/sida, et de l'analphabétisme dès lors qu'ils sont déscolarisés et sans capacité technique à faire valoir sur le marché du travail. Ainsi, le défi qui s'impose c'est d'assurer à tous ceux-là une formation et réduire leur vulnérabilité ainsi que leur dépendance économique.

Un taux très élevé d'analphabétisme de la population : Le pourcentage de la population adulte (15 ans et plus) résidant en Côte d'Ivoire sachant lire et écrire serait passé de quelques 20-30 % dans les années 1960 à 41% en 2012. Chez les jeunes de 15-24 ans, ce pourcentage serait passé de 30-40 % dans les années 1960 à 48% en 2012.

A tous les niveaux de scolarisation et d'alphabétisation, le taux pour les femmes reste inférieur à celui des hommes. Or, l'éducation de la population en général et de la femme en particulier est un facteur des plus importants parmi ceux qui influencent positivement les facteurs démographiques et le développement.

• **Population et Emploi**

L'accès à un emploi rémunérateur ou à une activité productive rentable reste problématique en Côte d'Ivoire. La forte croissance démographique génère une demande de plus en plus importante d'emplois rémunérés, à laquelle l'économie nationale ne peut répondre.

Au cours des trente dernières années, l'incapacité du secteur moderne en Côte d'Ivoire à créer un nombre suffisant d'emplois dans un contexte de forte croissance démographique, s'est traduite par un développement rapide des activités informelles, de l'emploi informel et une augmentation importante du chômage et des migrations.

Pour apporter une réponse à cet épineux problème, l'Etat a mis en œuvre des politiques publiques d'emploi qui s'articulent autour de mesures d'amélioration du fonctionnement du marché du travail et de la formation professionnelle. Toutefois, dans un contexte de forte croissance démographique, le dispositif mis en place a montré son incapacité à générer un nombre suffisant d'emplois décents.

Une informalisation croissante des emplois : le secteur informel occupe la majeure partie de la population urbaine, surtout des jeunes. Selon les statistiques du Ministère en charge de l'Emploi, le secteur informel représentait 44% du PIB total du pays entre 1999 et 2000 ; 60% des emplois en 2002, et 70% du total des emplois non agricoles du pays en 2008. En outre, en tenant compte des emplois domestiques, il apparaît que ce secteur constitue 91.2 % des emplois. En revanche, le secteur privé formel représente 4.9% et le secteur public et parapublic 3.9 %.

Une forte proportion de jeunes inactifs « ni en emploi, ni en éducation, ni en formation »

Les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en éducation et ni en formation de la tranche d'âge de 14 à 35 ans sont estimés à 660 000. Ils sont presque aussi nombreux que les primo demandeurs d'emplois. Plus d'un jeune sur cinq de 14-24 ans ou de 14-35 ans est dans cette situation. Il s'agit de jeunes en situation de vulnérabilité, appartenant à des groupes à risque qui méritent qu'on y prête une attention particulière. Et, l'inactivité, suppose comme le chômage un support. Ce dernier peut être fourni par la famille ou les proches, mais il peut provenir aussi de l'exercice d'activités illicites.

L'ensemble de ces données met en relief les difficultés des familles dont les jeunes générations restent à charge, malgré les investissements réalisés pour leur permettre d'accéder à l'éducation. Or le retour sur éducation est faible compte tenu à la fois de la faiblesse de l'offre d'emploi, mais aussi, en partie, à cause de l'inadéquation des formations dispensées par rapport aux réalités du marché du travail. Elles soulignent ainsi les difficultés d'insertion des jeunes ivoiriens non seulement sur le marché du travail, mais aussi dans la société en tant que citoyens.

- **Cadre de vie et Environnement**

La pression démographique non maîtrisée, conjuguée aux pratiques actuelles en matière agricole, d'utilisation des sols et des comportements individuels peu respectueux, a accéléré la dégradation du cadre de vie et de l'environnement en Côte d'Ivoire.

Dégradation du cadre de vie et accélération de l'urbanisation

L'urbanisation rapide mais non maîtrisée que connaît le pays depuis plusieurs années correspond à une transition urbaine et s'apparente même à une véritable révolution urbaine.

Le taux d'urbanisation qui était à moins de 20% en 1963 est passé à 32% en 1975 et à 39% en 1988 pour atteindre 42.5% en 1998 au rythme annuel moyen de 4.2% (RGPH 1998). La part de la population urbaine, estimée à la moitié de la population totale en 2014, pourrait atteindre 56.8% en 2018 confirmant ainsi l'accélération du processus d'urbanisation du pays. La ville d'Abidjan, la capitale économique, concentre à elle seule plus du tiers de la population urbaine.

Une telle accélération de rythme de croissance urbaine est principalement due à l'exode rural des populations en quête d'emplois plus rémunérateurs, d'opportunités de formation et d'amélioration de leur niveau de vie ainsi qu'aux déplacements de populations occasionnés par les crises successives et à l'immigration de populations, notamment en provenance des pays limitrophes.

Ce processus d'urbanisation non contrôlé s'est déroulé dans un contexte de crise économique et sociopolitique prolongée, d'un appauvrissement généralisé. Les investissements sociaux et les investissements productifs n'ont pas suivi le rythme de croissance urbaine. Ainsi, les agglomérations urbaines sont de plus en plus confrontées à un large éventail de problèmes sociaux et environnementaux.

L'absence de solutions appropriées aux attentes sociales et économiques des citoyens a conduit à la prolifération des activités informelles avec des conséquences néfastes sur le cadre de vie urbain.

Les principaux problèmes liés à l'urbanisation sont : (i) les insuffisances dans la planification et la gestion urbaine ; (ii) le non-respect des normes et des règles d'urbanisme ; (iii) les difficultés de mobilité urbaine ; (iv) la rareté, voire l'absence d'espaces publics de jeux, de loisirs, d'espaces verts ; (v) la forte pression sur les rares zones écologiques urbaines ; (vi) la destruction des zones écologiques urbaines au profit de l'habitat et des infrastructures ; (vii) la quasi-inexistence d'arbres le long de la voirie urbaine ; (viii) l'accroissement de la pollution urbaine dû aux industries, au transport, à la mauvaise gestion des eaux usées et pluviales et aux nombreux déchets et ordures ménagères ; (ix) la présence de nombreux quartiers précaires ; (x) la faible réalimentation de la nappe souterraine dans les grandes agglomérations, notamment à Abidjan due aux nombreuses constructions.

Tous ces problèmes ont pour corollaire la dégradation du cadre de vie. Le déficit de logements a entraîné la prolifération des quartiers précaires et bidonvilles dans le pays entier et dans le district d'Abidjan en particulier. En 2014, près de 20% de la population abidjanaise réside au sein des 132 quartiers précaires que compte le district d'Abidjan. Cela pose la problématique de la ville inclusive et durable.

La question de l'assainissement qui inclue le drainage des eaux pluviales, l'évacuation des eaux usées, des déchets solides, des excréta et leur traitement est préoccupante. En effet, sur 255 villes que compte le pays, seules Bouaké, Abidjan, Yamoussoukro, Daloa et San-Pedro sont dotées d'un schéma directeur d'assainissement.

La problématique de l'accès à l'eau potable demeure aussi une priorité à adresser, surtout en milieu rural. Il y a encore plus d'un Ivoirien sur cinq (21.6 %) qui n'a pas accès à une source d'eau de boisson améliorée. La proportion est 4 fois plus élevée en zone rurale (32.8 %) qu'en zone urbaine (7.6 %).

Par ailleurs, l'insalubrité s'amplifie, avec une envergure inquiétante au niveau de l'espace urbain du fait des comportements des populations concernées elles-mêmes. Environ quatre ménages sur cinq (74 %) se débarrassent directement de leurs ordures dans la nature. De même, 78.9 % des eaux usées des ménages sont évacuées soit dans la nature (60 %), soit dans la rue (18.9 %). Cela participe à la recrudescence des maladies dévastatrices comme le paludisme, avec la prolifération d'anophèles et autres agents pathogènes.

L'urbanisation accélérée et non maîtrisée a besoin d'être accompagnée des commodités de base en quantité suffisante et en qualité, et plus globalement de capacités de réponses aux nouveaux besoins des individus et des ménages. Plutôt que d'améliorer le cadre de vie des populations, elle contribue à l'émergence de fléaux sociaux tels que l'insécurité, les nuisances sonores, les maladies d'origine hydrique et l'occupation anarchique des espaces publics. Un important déficit d'infrastructures, d'équipements et de services urbains de base caractérise presque toutes les cités urbaines du pays.

Dégradation de l'environnement

La pression démographique et l'intensification des activités humaines contribuent à la dégradation de l'environnement, pourtant pilier du développement durable. Ces activités ont surtout trait au prélèvement des ressources sans souci de leur renouvellement, à la déforestation, au braconnage qui favorise la disparition des espèces animales, et à la pollution de l'eau, des sols et de l'air.

Le couvert forestier ivoirien est passé de 12 millions d'hectares en 1960 à seulement 2.8 millions en 2007, soit une perte de plus de 75% en moins d'un demi-siècle. La dégradation des forêts de l'Etat est estimée, selon le Ministère des Eaux et Forêts, à plus de 60% avec des maxima allant pour certaines forêts à 95%. Les infiltrations clandestines dans les aires protégées ne font qu'accentuer le phénomène.

La Côte d'Ivoire dispose d'énormes ressources en eau, à travers ces quatre grands fleuves que sont le Sassandra, le Bandama, le Comoé et le Cavally ainsi que le vaste plan d'eau lagunaire, les nombreuses nappes souterraines et les onze bassins versants, permettent d'alimenter 70 % des abonnés nationaux en eau. Mais elles sont entrain d'atteindre leurs limites, avec par exemple les eaux des baies lagunaires d'Abidjan qui sont à des niveaux élevés de pollution en raison des activités industrielles et des déchets domestiques. La baisse générale des apports en eau est attestée par l'analyse des débits pour les périodes 1950-1970 et 1971-1990 d'une part et par la baisse couplée de la pluviométrie.

L'utilisation des produits toxiques pour la pêche a entraîné la destruction des milieux halieutiques et contribué à la diminution drastique de nombreuses espèces dont certaines sont menacées de

disparition, notamment les tortues marines, les cétacés, les lamantins et les crocodiles (Rapport OMD, 2010). La pollution menace fortement les écosystèmes marins et lagunaires, du fait de l'absence d'un système de traitement adéquat des déchets issus des activités domestiques, industrielles, agricoles, minières et maritimes.

La surexploitation appauvrit les sols et conduit à une baisse de productivité entraînant la perte de revenus pour les paysans et les élans d'émigration vers de nouveaux « fronts pionniers ». De plus, l'utilisation de produits dangereux tels que le mercure par les orpailleurs clandestins et les exploitants miniers en général contribue fortement à la dégradation des sols et à la pollution des eaux de surface.

La dégradation du couvert forestier est alimentée par l'utilisation du charbon, du bois, de la paille/herbe, de la bouse ou des résidus agricoles comme combustibles pour cuisiner, et cela par près de huit ménages sur dix. Cette pratique d'utilisation de combustibles solides pour la cuisine, qui contribue à la dégradation du couvert forestier, est le fait de presque que tous les ménages du milieu rural (92.3 %) et de 60.7 % en milieu urbain. Elle est très répandue dans les régions du Nord-Ouest (94.9 %) et de l'Ouest (94.5 %). Dans la ville d'Abidjan, 29.5% des ménages utilisent encore ce genre de combustibles pour la cuisine.

Enfin il y a lieu de reconnaître la forte contribution des pratiques agricoles actuelles (cultures extensives, utilisation d'intrants prohibés) à la dégradation des moyens de production, au réchauffement de la planète et à l'avancée du désert.

Une telle situation, dans un contexte de démographie galopante, constitue une menace réelle pour les populations (revenus, sécurité alimentaire, etc.), d'autant plus que l'agriculture représente l'une des principales sources de revenus des populations.

2.4 Mutations sociales et questions émergentes de population

- **Famille et Droits des enfants**

La famille ivoirienne a, au cours des dernières décennies, subi des mutations notables relatives à sa composition, aux comportements et régimes matrimoniaux, aux rapports interpersonnels et intergénérationnels qui y règnent, au leadership interne, à la sécurité et la convivialité du cadre. De par sa structure actuelle, la famille tend vers le modèle de famille nucléaire et les changements de comportement consacrent la montée progressive du célibat et des familles monoparentales de même que la diminution de fréquence de la polygamie.

Alors que moins de la moitié (44%) des femmes de 15-19 ans étaient célibataires en 1981, cette proportion passe à 72% en 1994 pour atteindre 78% en 2012. Soulignons au passage que le célibat, comme le divorce, constituent aujourd'hui deux phénomènes sociaux mal vécus dans notre société, surtout par les femmes dont ils affectent le statut social. Dans le même temps, la pratique de la polygamie est en baisse. La proportion de femmes ayant une ou des coépouses, de 37% en 1994, décline à 35% en 1999, 30% en 2005 et à 28% en 2012. Il y a lieu de noter aussi que la catégorie des familles monoparentales et celle des familles dont le chef de ménage est une femme progressent dans le champ social ivoirien. 8% des ménages sont monoparentaux. Plus de 18% des ménages sont dirigés par une femme en 2012 contre 16% en 1998 et cela avec des disparités selon le milieu de résidence et la région. La proportion de ménage dirigée par une femme est en effet de 21.2% en milieu urbain contre 15.3% en milieu rural et de 27.5% au Centre (Yamoussoukro), 21.3% au Centre-Nord (Bouaké), 21.0% au Centre-Est (Abengourou) contre 5.9% au Nord-Ouest (Odienné).

La famille ivoirienne a aussi évolué sur le plan des rapports internes de ses membres, notamment entre hommes et femmes et entre parents et enfants. En effet, les rapports intergénérationnels au sein de la famille sont en train de se modifier dans le sens d'une plus grande individualisation et autonomie des adolescents et des jeunes par rapport à leurs parents. Une évolution qui n'est pas sans créer des tensions au sein de la famille, du fait d'un certain nombre de phénomènes nouveaux, tels le recul de l'autorité du père et les conflits qui s'en suivent avec les enfants, le travail rémunéré des femmes au sein des couples qui introduit de nouvelles formes de négociations autour des dépenses et le réaménagement des rôles au sein de la famille. Ces tensions s'accompagnent parfois de pathologies sociales, perceptibles à travers la violence contre les enfants ou encore la violence contre les femmes.

Bien que la famille continue à constituer un cadre d'appartenance et de sécurité pour ses membres, on y assiste à une évolution vers l'individualisme et à une plus grande vulnérabilité de certaines catégories de membres (enfants, adolescents, femmes célibataires, femmes chefs de ménages, personnes âgées..).

En dépit de l'engagement de la Côte d'Ivoire à garantir les droits de la famille, la sauvegarde et la promotion du bien-être de l'enfant, la vulnérabilité de l'enfant s'accroît. Les statistiques indiquent que, parmi les enfants de moins de 18 ans, un peu plus d'un sur cinq (21%) vit sans aucun parent biologique et 8.7 % sont orphelins de père et/ou de mère.

L'effectif des orphelins et enfants rendus vulnérables du fait du VIH/sida, est estimé à 540 000 auquel il y a lieu d'ajouter les orphelins de guerre. Leur réinsertion et leur prise en charge font partie des défis à relever de la période post-crise.

Le travail des enfants est aussi une réalité. Selon l'Enquête nationale sur la Situation de l'Emploi et du Travail des Enfants (ENSETTE 2013), environ 28.2% des enfants âgés de 5 à 17 ans sont économiquement occupés. Le phénomène touche aussi bien les filles (30.5%) que les garçons (25.7%). Le droit des enfants à disposer d'un nom, d'une nationalité et la possibilité de bénéficier d'une éducation et de tout autre service public est relativement compromis d'autant que plus d'un enfant de moins de 5 ans sur trois (35%) n'est pas enregistré à l'Etat civil, selon l'EDS-2012.

L'Article 3 de la Constitution stipule que « Sont interdits et punis par la loi l'esclavage, le travail forcé, les traitements inhumains et cruels, dégradants et humiliants, la torture physique ou morale, les violences physiques et les mutilations et toutes les formes d'avilissement de l'être humain ». Néanmoins dans le pays entier, en 2012 près de quatre femmes sur dix (38 %) sont excisées avec une fréquence plus prononcée dans le Nord-Ouest (79.5%), le Nord (73.7%), l'Ouest (57.1%) et le Centre-Nord (51.1%). En outre, les violences physiques conjugales touchent 35.6% des femmes dont 40.1% en milieu urbain et 31.2% en milieu rural. Cette forme de violence est plus répandue dans le Nord-Ouest (49%) et dans la ville d'Abidjan (42%).

Face aux tendances et mutations constatées, il est nécessaire de penser et promouvoir un modèle de famille qui promeut le développement du capital humain en vue de permettre à la Côte d'Ivoire de disposer de ressources humaines de qualité pour son développement socio-économique.

- **Autonomisation de la femme et de la jeune fille**

Malgré les efforts du Gouvernement en vue d'une meilleure prise en compte du genre dans les stratégies et politiques de développement, les inégalités persistent à plusieurs niveaux, notamment dans l'accès aux services sociaux de base tels que l'éducation, la santé, l'emploi, dans l'accès aux ressources et facteurs de production, dans la participation à la prise de décision et à la vie publique et politique. En Côte d'Ivoire, l'indicateur d'inégalité de genre (IIG)⁷, reflète les disparités en matière d'éducation et d'autonomisation de la femme. Le niveau de l'IIG est en baisse pour l'ensemble du pays. Il est passé de 0.700 en 2002, à 0.679 en 2008 et à 0.662 en 2011. Ce qui traduit un niveau d'autonomisation faible, quoiqu'en hausse. Les mariages et grossesses précoces constituent un frein à la quête de cette autonomisation.

En Côte d'Ivoire, une proportion importante des filles sont mariées au cours de l'adolescence; en témoigne l'âge médian au mariage qui est estimé à 19,7 ans. La problématique des mariages précoces continue donc de se poser avec acuité. Le mariage précoce (défini comme tout mariage avant l'âge légal de 18 ans) est étroitement associé à l'abandon scolaire. Le mariage précoce implique aussi une sexualité précoce qui va souvent de paire avec des grossesses précoces. Ceci explique l'importance des taux de fécondité au niveau des adolescentes. Il apparaît important de s'appuyer sur un ensemble croissant d'approches novatrices afin de répondre aux multiples contraintes auxquelles font face les filles en les autonomisant socialement et économiquement et en engageant les familles et les communautés à développer un environnement de soutien pour retarder les mariages et les grossesses, accroître l'accomplissement scolaire, la productivité et les revenus.

⁷IIG : Indicateur d'inégalité de genre introduit dans le Rapport mondial sur le Développement humain 2010 (PNUD, 2010) pour apprécier l'implication de la femme notamment dans la prise de décision et dans l'activité économique

Par ailleurs, les inégalités fondées sur le sexe sont répandues dans les domaines de l'accès aux ressources et leur contrôle, des opportunités économiques, du pouvoir et de l'opinion politiques.

Au niveau du pouvoir économique, la proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole reste faible selon les Enquêtes sur le Niveau de Vie des ménages (ENV, 2002 et 2008). Elles occupent majoritairement des emplois très peu valorisés et informels. De plus, elles sont moins qualifiées que les hommes. Les femmes accèdent rarement à la propriété foncière et difficilement au crédit que les hommes malgré leur importante participation à la production et à la commercialisation des produits agricoles d'une part et d'autre part leur engagement à mobiliser les ressources nécessaires à l'épanouissement familial au même titre que les hommes.

Au plan politique, les femmes sont faiblement représentées aussi bien au Gouvernement (17%) qu'au Parlement (11%) et dans les Conseils municipaux (4.6% des maires). C'est dire l'importance des efforts à fournir pour rétablir l'équilibre de genre dans les instances de décisions aux niveaux national et infranational et traduire de manière effective les Engagements internationaux auxquels la République de Côte d'Ivoire a souscrit en matière de promotion de l'équité de genre.

En tout état de cause, l'éducation apparaît comme le principal facteur de l'autonomisation de la femme et de la jeune fille. A ce niveau, des progrès notables ont été enregistrés. En effet, même si les risques de non scolarisation ou d'abandon sont plus élevés pour les filles que pour les garçons, les disparités entre sexes en matière d'accès à l'éducation sont en baisse depuis quelques années. Selon les statistiques du Ministère en charge de l'Education, une fille a 95% de chances d'avoir accès à la première année de l'école primaire (CP1) en 2014. Toutefois, deux femmes sur trois sont encore analphabètes. Ces efforts doivent donc être accentués en vue de permettre au maximum de jeunes filles de bénéficier d'une éducation de qualité.

- **Sécurité et Dignité**

Au cours des deux décennies écoulées, les conflits de diverses natures ont constitué la principale source d'urgences humanitaires en Côte d'Ivoire. En effet, la crise militaire qui a éclaté le 19 septembre 2002 a provoqué des déplacements massifs de population notamment de femmes et d'enfants. L'effectif total de personnes déplacées internes dans le pays a été estimé en 2005 à 709 377⁸. La crise a entraîné également le retrait de l'administration des zones Centre-Nord-Ouest du fait de la fuite de près de 20 000 fonctionnaires vers les zones sécurisées. Ces départs massifs ont eu des impacts négatifs sur la disponibilité des services d'éducation, de santé, de santé de la reproduction et surtout sur les services sociaux de base. La crise post-électorale quant à elle, outre les pertes en vies humaines de l'ordre de 3000, occasionna d'importants autres mouvements de population. Les statistiques officielles font état de (i) environ 800 000 personnes déplacées internes⁹ (PDI) ayant fui leur zone de résidence habituelle pour se réfugier sur des sites ou dans des familles d'accueil, et (ii) 182 000 personnes ayant fui en direction des pays voisins notamment le Liberia qui en a accueilli plus de 156 000.

Ces crises successives ont constitué des contextes favorables à l'accentuation de la Traite des Personnes en Côte d'Ivoire, avec une prédominance des violences à l'égard des femmes et des enfants. Les cas les plus fréquents détectés portent sur : (i) le travail domestique et les activités commerciales des enfants dans les grandes villes ; (ii) la mendicité des enfants ; (iii) la prostitution ; (iv) les mariages forcés de filles mineures, et (v) le trafic illicite de migrants.

Il s'agit donc là d'une violation grave de la dignité des personnes et d'une forme sérieuse de criminalité qui a des incidences sur l'intégrité physique et morale des victimes et plus globalement sur le développement du pays. C'est un problème de population qui entrave l'exercice des droits fondamentaux de l'homme.

En résumé, les déplacements forcés de population engendrés par l'insécurité ainsi que l'accentuation de l'exploitation humaine des personnes fragilisent la cohésion sociale et participent à l'émergence de problématiques nouvelles de population à considérer dans la planification du développement.

⁸ Cette enquête a concerné 5 départements d'accueil de la zone sous contrôle du Gouvernement

⁹ Cette donnée et celles qui suivent proviennent du document de l' « APPEL GLOBAL 2012 »

- **Protection Sociale : plusieurs mesures mises en œuvre mais les efforts doivent continuer**

La protection sociale est définie comme un ensemble de mesures publiques et privées qui visent à réduire la vulnérabilité des populations exposées aux risques et aux chocs.

En Côte d'Ivoire, les risques auxquels les populations sont confrontées sont de plusieurs ordres. Ils concernent notamment, la baisse des revenus, l'insécurité alimentaire, la malnutrition, la maladie, le manque d'accès aux services sociaux de base que sont la santé, l'éducation, l'eau potable et l'assainissement. A cela s'ajoutent, les risques liés aux situations potentielles d'inondation, d'éboulement, de feux de brousse, de sécheresse, de tempête, d'érosion côtière, de pollution, d'épidémie et d'accident technologique.

Le système de protection sociale de la Côte d'Ivoire est resté largement informel. Il est essentiellement limité à l'assurance maladie, qui est elle-même restreinte au secteur public et aux grandes entreprises privées, prenant en compte à peine 10% de la population¹⁰. Cette situation mine la cohésion sociale.

L'expansion de l'assurance sociale sans système de subventionnement ne semble pas être une piste viable, compte tenu de la faible capacité de contribution des ménages. La protection sociale non-contributive qui comprend les transferts en espèces pour ménages très pauvres, les allocations familiales, les services d'accompagnement des familles et individus en difficulté, reste peu développée.

Bien que la Couverture Maladie Universelle (CMU) lancée en 2014 prévoit un régime non contributif pour les indigents et les plus vulnérables, la Côte d'Ivoire n'a pas encore développé des programmes de transferts sociaux réguliers et à large échelle comme les allocations familiales, les pensions sociales de vieillesse non contributives ou les transferts en espèces pour les ménages très pauvres. De même, les «filets de sécurité productifs» restent embryonnaires malgré les initiatives à petite échelle de Travaux à Haute Intensités de Mains d'Œuvres (TIHMO), comme moyen de création d'emplois et de revenus pour les ménages pauvres.

L'absence d'un cadre politique cohérent représente un goulot d'étranglement pour mieux orienter et harmoniser les actions. La proportion de budget de l'Etat allouée à la protection sociale reste largement insuffisante, stagnant autour de 0,7% depuis plusieurs années.

Pour lutter contre les inégalités, des mesures de protection sociale sont prises dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'eau et de l'électricité. En ce qui concerne l'éducation, la suppression des frais d'inscription a été accompagnée par la distribution gratuite de manuels et de kits scolaires dans l'enseignement primaire. Cependant, l'effet bénéfique de la mesure de gratuité dans l'éducation se heurte à des frais informels imposés par certaines écoles. En outre, les capacités d'accueil dans les établissements d'éducation spécialisée pour les enfants ayant des handicaps sévères restent faibles et les difficultés sont constatées dans la mise en œuvre effective de l'éducation inclusive.

Au niveau de l'eau potable et l'électricité, les mesures mises en œuvre sont relatives à la subvention des branchements aux réseaux d'adduction en eau potable et à l'électricité pour les ménages pauvres et la tarification sociale pour ces ménages.

Concernant la santé, la gratuité ciblée des soins et des médicaments pour les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes est instaurée depuis 2012. D'autres services tels que les vaccinations, la thérapie antirétrovirale et le traitement de la tuberculose sont également offerts gratuitement aux populations.

En outre, les victimes de dommages résultant des catastrophes naturelles ne bénéficient pas encore d'indemnisation et de prise en charge psychosociale. De plus, la Côte d'Ivoire ne dispose pas d'un dispositif spécifique de la prise en charge médicale systématique des victimes d'accidents de la voie publique.

En définitive, le secteur de la protection sociale reste confronté aux défis de l'accroissement du niveau de couverture sociale d'une part, et d'autre part la fourniture d'appuis nécessaires garantissant aux populations pauvres les moyens d'existence adéquats et durables.

¹⁰ Rapport sur la situation de l'enfant en Côte d'Ivoire (UNICEF, 2014)

- **Protection des groupes spécifiques**

En dépit des efforts du Gouvernement et des partenaires au développement, la question de la protection des groupes spécifiques demeure encore une priorité.

En Côte d'Ivoire, la déclaration de naissance est obligatoire, gratuite et doit se faire dans les trois mois suivant la naissance. Cependant, selon l'EDSCI-III 2011-2012, 35% des enfants de moins de 5 ans et 24% des enfants de 0-17 ans n'existent pas légalement, faute d'avoir été enregistrés à l'état civil.

Ce niveau d'enregistrement des naissances est une conséquence de l'éloignement des services d'état civil des zones rurales, d'une part, et de dix années de crise politico-militaire au cours desquelles les centres d'état civil existants ont été pillés et détruits, d'autre part. Malgré une amélioration de la situation globale d'enregistrement des naissances entre 2006 et 2012 (+10 points), des disparités existent selon le milieu de résidence (urbain 84%, rural 47%) et le niveau de revenu (plus pauvre 36%, plus riches 90%).

La paupérisation et la fragilisation de certaines cellules familiales ont contribué à l'amplification des risques de négligences, de violences et d'abus à l'encontre des enfants. De même, l'évolution du phénomène des enfants de la rue augmente les risques, pour ceux-ci, d'être exposés à la violence et à l'exploitation.

Les actions gouvernementales en faveur des enfants victimes d'abus, violence, exploitation, négligence sont encore trop limitées et se heurtent à l'insuffisance des structures alternatives d'éducation, la faible coordination de l'ensemble des acteurs de la chaîne de prise en charge multisectorielle, la faiblesse du soutien et de l'accompagnement des familles en difficulté, l'insuffisance des services d'écoute et d'accueil, et la multiplication non contrôlée des centres d'hébergement des enfants. Le traitement réservé aux mineurs demeure inadapté, qu'ils soient victimes, témoins ou en conflit avec la loi. Ces lacunes restent liées à une législation obsolète sur les droits des mineurs (au civil et au pénal), des faiblesses institutionnelles (standards, organisation fonctionnelle, formation du personnel, et financement des services), des normes sociales peu favorables à l'intérêt de l'enfant, la faiblesse du mécanisme de collecte et de gestion de l'information, et l'insuffisance de la coordination des activités de protection de l'enfant.

En ce qui concerne les personnes handicapées, la Côte d'Ivoire a adopté plusieurs textes en vue de favoriser l'égalité de chance et de traitement des personnes handicapées, notamment en matière de formation et d'emploi. Bien que les données statistiques soient très parcellaires, on dénombre 1350 d'enfants scolarisés dans des écoles primaires spécialisées contre 185 enfants dans le secondaire.

La faiblesse des mécanismes d'insertion socioprofessionnelle des personnes handicapées reste liée à l'absence des décrets d'application de la loi, l'insuffisance de la formation initiale et continue des professionnels et personnels des services d'adaptation et de réadaptation, l'insuffisance du plateau technique pour la prise en charge des handicapés.

En Côte d'Ivoire, la prise en charge des enfants orphelins est assurée par 7 orphelinats dont 2 publics, 8 pouponnières dont 4 publiques et 3 villages SOS appartenant à des structures privées. Une étude menée en 2013-2014 a recensé 60 structures privées offrant des services d'hébergement. Toutefois, ces structures de protection et de remplacement demeurent insuffisantes et inégalement réparties sur le territoire national.

L'assistance des groupes vulnérables dans la prévention et leur prise en charge face aux risques d'abus, de violence et d'exploitation constitue ainsi un défi à relever pour construire une société inclusive et plus équitable.

III. DÉFIS MAJEURS EN POPULATION ET DÉVELOPPEMENT

Pour la Côte d'Ivoire, l'enjeu majeur en matière de Population et Développement concerne l'atteinte du Dividende Démographique. Dans cette perspective, la dynamique et les caractéristiques démographiques et socio-économiques qu'affiche le pays donnent lieu à cinq défis majeurs à relever pour les dix prochaines années, à savoir : (i) l'accélération du rythme de la transition démographique, (ii) la valorisation du capital humain et l'amélioration de l'offre de services sociaux de base de qualité ; (iii) la réalisation d'une croissance économique inclusive et créatrice d'un emploi décent pour tous les jeunes ; (iv) la garantie de la dignité, des droits humains et de l'équité de genre ; (v) l'accélération des progrès vers le développement durable à travers la bonne gouvernance et la cohésion sociale.

Garantir à la population actuelle une vie meilleure, et parallèlement assurer aux prochaines générations un avenir encore meilleur, requiert des mesures appropriées dans les domaines de la démographie, de la santé, de l'éducation, de l'emploi, de la protection des droits humains et de la gouvernance.

Défi 1 – L'accélération du rythme de la transition démographique

Le principal défi de la Côte d'Ivoire pour les prochaines décennies c'est comment réunir les conditions nécessaires pour accélérer la transition démographique jusqu'à son achèvement afin de bénéficier pleinement du Dividende Démographique, comme dans les pays émergents.

La transition démographique est la première condition nécessaire pour pouvoir bénéficier du Dividende Démographique. Elle conduit à la diminution des taux de dépendance élevés qui pèsent sur les efforts de développement du pays. Avec le fléchissement de la mortalité traduit par une augmentation de l'espérance de vie, la Côte d'Ivoire est bien avancée dans la première phase de sa transition démographique. Par contre, la seconde phase, caractérisée par la baisse de la fécondité, demeure très lente. Si le rythme actuel de la transition démographique se maintient, le niveau du taux de dépendance proche de 50 pour 100 actifs potentiels, qui mène à l'ouverture de la fenêtre d'opportunité démographique, pourrait être atteint après 2100.

L'accélération de la baisse de la fécondité s'impose donc dès maintenant, pour permettre à la Côte d'Ivoire d'entrer plus rapidement dans la première fenêtre d'opportunité démographique. Or, le pays se trouve dans une situation où la proportion des grossesses à risque (précoces, rapprochées, nombreuses et tardives) demeure importante. L'utilisation de la contraception progresse très lentement et reste parmi les plus faibles au monde (14% en 2012), malgré l'existence d'une importante demande non satisfaite estimée à (27%). Dans les pays émergents, l'utilisation de la contraception concerne entre 60 et 85 % des femmes en union. En 1960, les femmes de ces pays avaient en moyenne 6 enfants et seulement 10 à 20 % d'entre elles utilisaient une méthode moderne de contraception. Ces derniers ont ainsi réalisé leur « révolution contraceptive » qui accompagne la transition de la fécondité et la diminution des taux de dépendance.

L'utilisation de la contraception étant le déterminant principal de la fécondité, trois hypothèses d'évolution ont été formulées pour la Côte d'Ivoire à partir d'une prévalence estimée en 2015 à 19,5 % d'utilisatrices. Il s'agit des hypothèses suivantes :

- i) progression lente tendancielle de l'utilisation de la contraception de 0.5 point de Pourcentage par an conduisant à une prévalence de 22% en 2020 et 24.5% en 2025, ce qui correspond aux évolutions observées en Côte d'Ivoire ces dernières années.
- ii) augmentation modérée de la progression de l'utilisation de la contraception à 1.0 point de pourcentage par an conduisant à une prévalence de 24.5% en 2020 et 29.5 en 2025. Cette augmentation correspond à celles observées au cours des 20-30 dernières années dans la plupart des pays en développement.
- iii) accélération de la progression de l'utilisation de la contraception à 1.5 point de pourcentage par an conduisant à une prévalence de près de 30 % en 2020 et d'environ 35% en 2025. Ce qui correspond à l'amorce de la révolution contraceptive. Des augmentations équivalentes ou supérieures ont été observées entre 1970 et 2000 dans la plupart des pays émergents.

L'hypothèse d'accélération de la progression de l'utilisation de la contraception se traduit dès 2016 par un fléchissement de l'Indice Synthétique de Fécondité qui passe à environ 4.7 enfants par femme en 2020. Par contre avec l'hypothèse tendancielle, l'indice synthétique de fécondité sera en 2020 à peine inférieur à son niveau de 2015.

L'hypothèse la plus favorable qui est l'accélération de l'utilisation de la contraception permettrait des économies sur les dépenses importantes consacrées aux mères et aux enfants (suivi prénatal, des accouchements, des soins post natal, et des vaccinations, suivi nutritionnel, etc.). La réalisation de cette hypothèse suppose l'intensification de la prise en compte des questions de population dans les divers plans et programmes sectoriels et locaux. Elle doit aller de pair avec les efforts en faveur de la scolarisation en particulier, la scolarisation des jeunes filles. Elle doit s'appuyer sur la volonté partagée de réaliser en Côte d'Ivoire comme cela a été le cas dans les pays émergents, la « révolution contraceptive » permettant aux femmes et aux couples ivoiriens de maîtriser la taille de leur famille, afin de donner à leurs enfants les meilleurs atouts pour réussir dans la vie.

Il faudrait donc dès à présent, un engagement encore plus résolu du Gouvernement à agir rapidement sur la fécondité à travers la « révolution contraceptive », tout en tenant compte des leçons apprises de la mise en œuvre des programmes de « planning familial ». Pour être efficaces, ces programmes doivent en effet être accompagnés de progrès dans l'éducation des filles, l'autonomisation de la femme et en matière de normes culturelles, notamment l'application de l'âge légal d'entrée en union. Il conviendrait ainsi d'insister auprès des femmes sur la nécessité d'anticiper la venue au monde de leurs enfants à travers l'utilisation de la contraception, non seulement comme moyen de minimiser les risques attachés à leur grossesse et à leur accouchement mais aussi et surtout leur permettre d'avoir un meilleur accès à l'éducation, et de s'autonomiser. Parallèlement, la poursuite des efforts en faveur de la baisse de la mortalité apparaît indispensable. A ce niveau, l'accent devra être mis sur la réduction significative des niveaux de décès maternels et infantile qui demeurent préoccupants. Il faut enfin des politiques adéquates pour favoriser le capital humain, l'emploi et les investissements afin de veiller à ce que la population supplémentaire en âge de travailler soit à mesure d'obtenir des emplois décentes.

Défi 2 – Valorisation du capital humain et amélioration de l'offre de services sociaux de Base de qualité

La Côte d'Ivoire s'est engagée dans un vaste chantier de réformes politiques, économiques et sociales. Cependant, elle continue d'accuser des déficits considérables, en matière de développement humain. Le potentiel d'accélération des composantes du développement humain, constaté ces dernières années, se trouve entravé par la progression lente des indices de scolarisation, d'alphabétisation et la persistance de nombreux problèmes de santé.

Concernant l'éducation, les taux de scolarisation ont progressé à tous les niveaux depuis l'indépendance. Cette progression a nécessité la mobilisation de moyens importants d'autant plus que les effectifs scolarisables, de 6 à 18 ans ont été multipliés par près de six entre 1960 et 2014. Mais beaucoup reste encore à faire. En effet, la Côte d'Ivoire est encore loin de l'objectif d'un taux net de scolarisation dans le primaire égal à 100 % en 2015, tel que défini dans l'Objectif du Millénaire numéro 2. Et, le système éducatif reste confronté à l'ampleur des retards scolaires dus à une entrée tardive dans le cycle primaire, à l'importance des redoublements et des abandons, surtout de jeunes filles.

Le pays doit aussi faire face aux besoins induits par la progression de la population scolarisable dans le primaire (6-11 ans révolus) qui passera de 3.5 millions en 2015 à 3.75 millions en 2016, puis à 4.1 millions en 2020 (soit, une augmentation de 580 000) des enfants scolarisables. Au premier et second cycle du secondaire les effectifs passeront respectivement de 2.1 à 2.3 millions et de 1.5 à 1.6 millions en 2020. Et, avec un ratio élèves / enseignant deux fois plus élevé que celui enregistré dans la plupart des pays émergents, l'effectif des enseignants apparaît insuffisant au regard de l'évolution de la population scolarisable. Le corps enseignant est en outre largement dominé par les hommes. Cette prépondérance des hommes au sein du système éducatif ivoirien doit être réduite, car elle est susceptible de constituer un obstacle à un changement des normes et valeurs concernant la place des femmes dans la société et la promotion de l'égalité des genres.

Les mesures prises pour favoriser l'accès à l'éducation primaire pour tous doivent être accompagnées de mesures pour adresser la problématique des élèves sans extrait d'acte de naissance dont l'effectif est estimé à 1 043 450, soit 31 % de l'effectif total de l'enseignement primaire. Ceci constitue un défi supplémentaire posé au secteur éducatif. Par ailleurs, la jeunesse ivoirienne est handicapée par l'inadaptation et l'insuffisance des connaissances qu'elle reçoit et se trouve mal préparée aux exigences du marché du travail.

En matière de santé, malgré les progrès réalisés, le déficit d'infrastructures et de ressources humaines pour couvrir les besoins croissants d'une population de plus en plus nombreuse doit être examiné avec attention. Le nombre des enfants âgés de moins de 5 ans confrontés aux problèmes de protection (vaccination, maladies de l'enfance, nutrition, apprentissage, etc.) atteindra 3.8 millions en 2016 et 4,2 millions en 2020. En outre, plus de la moitié des décès restent imputables à des causes évitables (maladies infectieuses, suivi prénatal et prise en charge des accouchements insuffisants et malnutrition). Or, dans les pays émergents qui ont réalisé leur transition épidémiologique, la plupart des décès dus à ces causes évitables ont été éliminés et les niveaux de décès du couple mère-enfant ont été réduits à près de zéro. La Côte d'Ivoire sera donc confrontée dans les 10 prochaines années à des défis importants pour améliorer la qualité de son capital humain en santé, c'est-à-dire arriver à un état de santé et à un état nutritionnel satisfaisant des mères et des enfants et de l'ensemble de la population. Il faudra à la fois améliorer la couverture sanitaire, s'assurer du bon fonctionnement des structures de santé, et améliorer la qualité de soins dispensés.

Ceci ne pourra être possible si le niveau actuel du financement des dépenses de santé est maintenu. La part des dépenses publiques en santé ne représente que la moitié de l'engagement pris par le Gouvernement à Abuja au Nigéria en 2010, d'allouer au moins 15% du Budget national au secteur de la santé. La part supportée par les familles et les partenaires extérieurs (organisations internationales, partenaires bilatéraux, organisations non gouvernementales étrangères) reste trop élevée.

Au total, la Côte d'Ivoire devra mobiliser, pour les années à venir, les moyens et des ressources afin d'assurer à l'ensemble de sa population, des soins et des services en quantité suffisante et de qualité acceptable en éducation et en santé. Il sera moins difficile de gérer une situation dans laquelle le nombre de grossesses et les effectifs de jeunes se stabilisent, qu'une situation dans laquelle ils continueront d'augmenter fortement.

Défi 3 – Un emploi décent pour tous les jeunes

La croissance économique du pays a connu des progrès honorables ces dernières années. Cependant, comme le note le rapport 2012 de la Banque Africaine de Développement¹¹, cette forte croissance n'a pas été « inclusive », c'est-à-dire qu'elle n'a pas profité de la même manière à tous les secteurs économiques, à toutes les régions, et à toutes les catégories de la population. En particulier, cette croissance n'a pas beaucoup profité aux jeunes qui sont restés confrontés à un chômage et à un sous-emploi important. Ainsi, permettre l'accès à un emploi « décent » à tous les jeunes, constitue probablement le défi le plus redoutable et le plus porteur à relever dans les 10 prochaines années.

En effet, au-delà de leur catégorisation statistique, les jeunes représentent un potentiel humain considérable, dont la valorisation constitue un défi majeur pour conduire le pays sur la voie d'un développement durable. Mais, pour cela, il faudra savoir saisir les opportunités associées à cette jeunesse nombreuse. Or, les jeunes sont aujourd'hui confrontés à des taux de chômage, d'inactivité et de sous-emploi inacceptable. Le maintien de cette situation risque de compromettre le renouvellement de la classe politique et l'émergence de nouveaux leaders. Il risque aussi de pousser ce potentiel entre les mains d'extrémismes ou dans les voies de la drogue, d'activités criminelles et de la migration par le bas ou par le haut (fuite des cerveaux). L'importance du désœuvrement des jeunes qui sont soit en chômage, soit inactifs (« ni en emploi, ni en éducation, ni en formation ») constitue une menace majeure en termes de conflits et d'instabilité sociale, notamment en réaction à une amélioration trop lente de leurs conditions de vie, ou à un sentiment d'exclusion.

¹¹ Banque Africaine de Développement, 2012 – Perspectives économiques en Afrique en 2012 – Thème spécial : Promouvoir l'emploi des jeunes – BAD, OCDE, PNUD, CEA, 2012.

Selon les projections (CNDD, 2014), les effectifs des 15 à 24 ans, entrants sur le marché du travail vont continuer à augmenter dans les années à venir. Ils devraient passer en effet de 4,3 millions en 2015, à 4,9 millions en 2020, puis à 5,2 millions en 2025. Si l'on fait l'hypothèse que chaque année un dixième d'entre eux se présente sur le marché du travail et que leur taux d'activité est de 70 %, cela correspond à 300 000 nouveaux candidat(e)s à un emploi en 2015 voire 340 000 en 2020 et 370 000 en 2025. Ces chiffres conduisent à un total de 1,6 millions d'emplois à trouver ou à créer entre 2015 et 2019 et même 1,8 millions entre 2020 et 2024, soit un total cumulé de 3,4 millions de nouveaux entrants sur le marché du travail d'ici 2025. Ces nouveaux entrants sur le marché du travail vont se répartir entre les diverses catégories existantes, notamment l'emploi informel, l'emploi précaire, le chômage mais aussi l'inactivité. Il faudra donc créer les conditions nécessaires pour que cette jeunesse, majoritairement urbaine et aux aspirations élevées, puisse accéder à des emplois décents et prendre part à l'élaboration des politiques de développement du pays.

La prise en compte de ce défi, conduira au cours des prochaines années à : a) améliorer les conditions d'exercice de leur activité et les conditions de vie des millions de travailleurs insuffisamment ou pas rémunérés qui sont aujourd'hui occupés dans le secteur informel, b) générer une croissance économique inclusive et permettre la création de suffisamment d'emplois décents pour répondre, du moins en partie, aux aspirations du million de chômeurs que compte actuellement le pays, c) anticiper l'entrée de plus de trois millions de nouveaux arrivants sur le marché du travail d'ici 2025.

Il sera plus facile d'y faire face, si parallèlement le nombre de jeunes enfants à la charge des parents et de la société est stabilisé, c'est à dire si la maîtrise de la fécondité et le processus menant à l'ouverture de la fenêtre d'opportunité démographique est bien engagé.

Défi 4 – La garantie du respect de la Dignité, des Droits Humains et de l'Équité

Le respect des droits humains et de l'équité est d'une importance cruciale dans la réalisation des objectifs de développement inclusif. Et, une meilleure prise en compte de ces dimensions dans les politiques, plans et programmes de développement induit la réduction accélérée des inégalités, notamment de Genre et conduit à la construction d'un capital humain de qualité.

La Côte d'Ivoire a réalisé des progrès notables en la matière, notamment en ce qui concerne l'équité de genre. En effet, les femmes ont de plus en plus eu accès à l'éducation, au marché du travail, aux professions libérales, à la fonction publique et à l'entrepreneuriat moderne. Toutefois, leur implication professionnelle est demeurée confinée dans certaines branches, à certains types d'activités informelles et leur représentativité à des postes de décision reste faible. Et, force est de reconnaître que ces dernières souffrent majoritairement de l'analphabétisme massif, de l'iniquité salariale, de la pauvreté, de la précarité, de l'exclusion, de l'agression morale, du harcèlement et de la violence physique.

Certes, des avancées légales et politiques et des changements d'attitude ont récemment été enregistrés, mais la question de l'heure est de veiller à la bonne application de ces dispositions et à en prévenir les interprétations erronées ou tronquées.

Un regard particulier devra être porté sur la famille, trame de base de la société ivoirienne, agent de reproduction et de socialisation, qui a été un champ de grandes transformations durant ces dernières années. Celles-ci ont touché autant sa structure que les rapports entre ses membres, bousculant ainsi le modèle familial traditionnel patriarcal, caractérisé la concentration de l'autorité du père, chef de famille, sur les femmes et les enfants. Cependant, les mutations qu'elle a connu ont accentué la vulnérabilité de l'enfant, et nécessitent, dès à présent, de mettre en place des mécanismes de protection sociale et de solidarité, notamment en faveur des enfants victimes de divorces, non déclarés à l'état civil, des seniors vivants seuls, des adolescents, des jeunes et des personnes aux besoins spécifiques.

Par ailleurs, les crises successives ont accentué la vulnérabilité, l'insécurité des populations ivoiriennes et ainsi que l'ampleur du phénomène de la traite des personnes. Il importe donc de développer des solutions durables dans les politiques et programmes ciblant les personnes en situation d'insécurité, notamment les personnes déplacées à cause de conflits ou de catastrophes naturelles, de même que les réfugiés, les personnes en situation d'apatridie, les personnes vivant dans des zones de conflit, les personnes ayant un logement temporaire ou précaire et les sans-abri. Ces personnes ne sont

généralement pas recensées et ne sont donc pas reconnues par l'État ; d'où la précarité générale de leurs conditions de vie, avec le risque qu'elles soient exploitées dans un emploi dangereux.

Il faut un meilleur suivi démographique pour assurer à ces personnes la protection sociale, le bénéfice de services de santé, la sécurité et une pleine intégration sociale.

Défi 5 – Bonne Gouvernance et Cohésion sociale pour un développement durable

L'effectivité de la bonne gouvernance conditionne la confiance que les acteurs nationaux et extérieurs accordent aux institutions du pays, et donc leur volonté éventuelle d'y investir dans des activités créatrices de richesses et d'emplois. En Côte d'Ivoire, les pouvoirs publics ont entamé un ensemble de réformes importantes concernant la rationalisation des structures administratives, l'amélioration de l'environnement des affaires dans quasiment tous les domaines (création d'entreprise, transfert de propriété, accès au crédit, protection des investisseurs, et facilitation du commerce transfrontalier), la restauration de la cohésion sociale et la planification du développement.

Toutefois, les résultats obtenus montrent que les efforts déployés jusqu'à présent n'ont pas encore permis d'atteindre les résultats de développement, de dynamiser les investissements privés, l'entrepreneuriat et de les porter au niveau du potentiel de l'économie. Il apparaît nécessaire de poursuivre les efforts dans les domaines qui affectent la bonne gouvernance, à savoir :

La fragilité de la cohésion sociale : la cohésion sociale reste fragile malgré les importantes mesures prises ces dernières années pour la renforcer. Il importe de la rétablir durablement et améliorer l'inclusion sociale pour non seulement réparer les dommages sociaux et psychologiques résultant des conflits passés, mais aussi pour les prévenir à la source afin de garantir une plus grande stabilité politique et une croissance économique plus équitable.

La gestion des situations de crise et d'urgences humanitaires : les effets des situations d'urgences humanitaires aux plans humains et matériels et leurs implications pour le développement de la Côte d'Ivoire obligent à accorder une attention soutenue à ces questions.

La faible synergie des cadres de planification des politiques de développement : malgré l'adoption du principe d'élaboration d'un Plan National de Développement en tant qu'outil de vérification de la cohérence entre les objectifs globaux de développement et les stratégies sectorielles, l'harmonisation des interventions reste difficile car, ne s'intégrant pas souvent dans un cadre de planification concertée. Cette situation a pour conséquence une dispersion des efforts et des moyens sans qu'apparaisse sur le terrain, une amélioration sensible des conditions de vie des populations. En outre, les mécanismes de coordination mis en place ne sont pas suffisamment fonctionnels en raison notamment : du déficit ou de la faiblesse de capacités humaines en matière de coordination; de l'absence de système d'informations et de dispositifs de suivi-évaluation au sein de certains ministères et; du manque de moyens financiers pour faire fonctionner les structures de coordination mises en place.

L'indisponibilité des données statistiques désagrégées, fiables et à jour: la faible disponibilité de données actualisées et fiables est principalement liée au dysfonctionnement du système statistique national (absence de collecte systématique de données et de l'information statistique). Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), qui devrait permettre d'actualiser les informations sur l'état et les mouvements de populations, n'a pas été réalisé dans les délais réglementaires prescrits, c'est-à-dire en 2008. L'Enquête sur le Niveau de Vie des ménages qui fournit des indicateurs précis sur la pauvreté, n'a pas été actualisée depuis 2008. De même, depuis 1993, l'enquête sur les migrations n'a pas été renouvelée. Malgré une volonté affichée du Gouvernement de moderniser l'état civil, les statistiques des faits d'état civil sont inexistantes. En outre, les données de routines (statistiques courantes de l'administration) sont éparses et ne sont pas mises à la disposition des utilisateurs, notamment les décideurs. Cela constitue un handicap pour la planification du développement, le suivi et l'évaluation des plans et programmes de population ainsi que des résolutions des grandes conférences internationales (OMD, Plan d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement – PA/CIPD, Sommet Mondial pour les Enfants, NEPAD, Conférence de Rio, etc.).

La corruption, par ailleurs, continue de représenter un problème majeur pour la Côte d'Ivoire, car elle nuit à l'efficacité du système de gouvernance et impacte négativement l'environnement des affaires.

La Côte d'Ivoire est classée à la 136^{ème} place sur 175 pays selon le Rapport Mondial 2013 de Transparency International relatif à l'indice de perception de la corruption.

L'environnement des affaires : le « Doing Business Report » de la Banque Mondiale (2015) classe la Côte d'Ivoire à la 147^{ème} place sur 189 pays rangés selon un indice composite reflétant la facilité de faire des affaires selon plusieurs dimensions du cadre réglementaire applicable aux entreprises locales. En 2014, elle occupait la 167^{ème} place et devrait poursuivre ses efforts pour un meilleur rang dans la liste des pays africains (avec à leur tête l'Ile Maurice à la 28^{ème} place mondiale).

L'indice Mo Ibrahim concernant la qualité de la gouvernance : La Côte d'Ivoire occupe en 2014 la 40^{ème} place sur 52 pays africains et devrait donc redoubler d'efforts pour améliorer son score dans l'évaluation de la qualité de la gouvernance (état de droit, responsabilité, sûreté personnelle, sécurité nationale, participation, égalité des sexes, gestion publique, environnement des affaires, infrastructures, aide sociale, éducation, santé...).

La Gestion des questions de migration, d'urbanisation et d'environnement : la migration concerne un nombre croissant de personnes qui se déplacent à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières du pays. Cette situation occasionne l'insécurité liée au lieu de vie qui est une menace pour la dignité et peut rendre les personnes concernées particulièrement vulnérables à la violence, à la pauvreté et à des situations néfastes pour la santé.

Le processus d'urbanisation, au regard des tendances observées semble irréversible, et les problèmes actuels (déficit d'infrastructures, d'équipements et services urbains de base, de logements décents, d'assainissement des eaux usées et de drainage des eaux pluviales, etc.) seront accentués si rien n'est fait. D'où l'importance de favoriser le développement équilibré des régions et d'accorder une attention particulière à la planification des villes en expansion rapide afin qu'elles puissent accueillir tant les migrants ruraux que les citoyens pauvres et répondre à leurs besoins.

L'environnement se dégrade à un rythme rapide sous l'effet conjugué de la pression exercée sur les ressources naturelles par des populations de plus en plus pauvres et nombreuses, des modes de production extensifs, et des modes de consommation non viables. Il importe d'associer les populations riveraines à l'exploitation éco-touristique des parcs nationaux et des réserves naturelles, d'une part, et de renforcer les méthodes culturelles qui font appel à l'agroforesterie, à l'utilisation d'engrais biologiques, à l'utilisation d'énergies renouvelables basées sur l'utilisation de déchets agricoles.

En résumé, les cinq (5) défis qui viennent d'être mis en évidence sont des priorités essentielles à considérer par la Côte d'Ivoire. Il s'agit là des principaux leviers à actionner pour pousser à la baisse effective et rapide de la fécondité, en d'autres termes d'impulser la dynamique de la révolution contraceptive et de développer aussi des éléments essentiels de politiques d'accompagnement requises pour améliorer la qualité du capital humain tout en garantissant un environnement de droit, d'équité et de bonne gouvernance.

IV. FONDEMENTS ET PRINCIPES DE BASE

4.1 Fondements

La Politique Nationale de Population est conçue comme l'une des composantes du projet de société que le pays vise pour les générations actuelles et futures. Elle consiste, en tenant compte des Droits Humains et des questions de Genre, en un ensemble de mesures cohérentes prises par le Gouvernement, de façon délibérée, en vue d'influencer la dynamique démographique et prendre en compte les conséquences des changements démographiques sur le processus de développement durable de la Côte d'Ivoire, en particulier tirer bénéfice du dividende démographique.

La Politique Nationale de Population doit contribuer efficacement à l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes, à l'amélioration du cadre de vie et au développement du capital humain, pour faire de la population la principale ressource économique au service du développement durable de la Côte d'Ivoire, en vue d'atteindre l'Emergence.

La Politique Nationale de Population s'appuie sur les lois et les priorités nationales en matière de développement et sur les Conventions et Protocoles auxquels la Côte d'Ivoire a souscrit dans le cadre sous-régional et international. Elle tient compte de la nécessité de se projeter dans l'avenir, de bâtir un Etat moderne, respectueux et garant des libertés individuelles et collectives, des croyances individuelles, de l'éthique et des valeurs fondamentales de la famille.

En outre, la PNP prend en compte les recommandations des différentes Conférences Internationales relatives aux questions de population et de développement, notamment les conclusions de la Revue du Programme d'Action de la CIPD au-delà de 2014. Sa conception est participative et sert d'appui au Plan National de Développement (PND) de 2016-2020.

4.2 Principes de base

La Politique Nationale de Population est compatible avec les lois et les priorités nationales en matière de développement ainsi qu'avec les traités et conventions internationaux, le Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) au-delà de 2014 et les Objectifs de Développement Durables (ODD). Plus particulièrement, elle respecte pleinement les diverses religions, les valeurs éthiques et les diversités culturelles tout en se conformant aux dispositions relatives aux Droits de l'Homme universellement reconnus.

Ainsi, la mise en œuvre de cette Politique est guidée par les principes ci-dessous :

- 1) l'affirmation que la personne humaine est au centre du processus et de la finalité du développement durable ; elle constitue donc la ressource la plus importante et la plus précieuse dans l'ambition de la Côte d'Ivoire de réaliser sa transition démographique et de tirer profit du dividende démographique pour la réduction significative de la pauvreté et l'atteinte du statut de pays émergent ;
- 2) le respect des droits humains et fondamentaux de liberté incluant le droit à la vie, à la dignité humaine, à l'accès équitable aux services sociaux de base sans aucune discrimination selon le genre, la génération, l'origine sociale ou culturelle, les croyances et pratiques religieuses et les convictions et appartenances politiques;
- 3) la promotion de la famille comme l'unité de base de la société et de ses droits fondamentaux ;
- 4) le respect du droit fondamental de tout couple ou tout individu de : (i) décider librement et de façon responsable du nombre de ses enfants, du moment et de l'espacement de leur naissance, (ii) disposer de l'information et de l'éducation nécessaires pour faire leurs choix et (iii) avoir accès aux moyens de concrétiser leurs décisions ;
- 5) la considération des mouvements migratoires internes et internationaux comme des facteurs de développement et le respect de la libre circulation des personnes et des biens et du droit à s'établir en tout lieu;

- 6) la reconnaissance de la nature multisectorielle des questions de population et de la nécessité de la participation de tous au développement de la Politique Nationale de Population (gouvernement, collectivités territoriales, société civile, associations basées sur la foi, leaders d'opinion, ménages et couples) ;
- 7) l'affirmation de la nécessité de la durabilité des efforts, de l'exigence de pérennité des résultats et de la considération particulière à accorder aux populations et couches défavorisées et vulnérables à travers le développement des capacités des individus, des communautés et des institutions y compris celles vouées à l'anticipation, à la riposte aux crises et à la promotion de l'appropriation nationale et de dynamiques participatives.

Sur la base de ces principes, la Politique Nationale de Population vise la promotion d'une société moderne, travailleuse, harmonieuse et équilibrée.

V. VISION, BUT ET OBJECTIFS

5.1 Vision

La vision de la présente Politique Nationale de Population est celle d'une Côte d'Ivoire tirant profit du dividende démographique avec une population en bonne santé, bien éduquée et bien formée, productive, engagée et constituant un réel atout pour son développement économique et social durable.

5.2 But et Objectifs généraux

Le but poursuivi par la présente Politique Nationale de Population est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des populations, notamment leur bien-être économique, social et environnemental, à travers la gestion des dynamiques démographiques mettant en adéquation les rythmes et volumes de croissance de la population et de l'économie.

Pour atteindre ce but, cinq (5) Objectifs généraux sont définis.

Objectif général 1 : Accélérer le rythme de la transition démographique et faire passer l'Indice Synthétique de Fécondité de 5 en 2012 à 4 d'ici à 2025

Objectif général 2 : Améliorer la qualité du capital humain et l'emploi

Objectif général 3 : Promouvoir les droits humains

Objectif général 4 : Assurer l'autonomisation de la femme et l'équité de genre

Objectif général 5 : Renforcer la bonne gouvernance et la cohésion sociale et promouvoir le développement durable.

Chaque Objectif général se décline en Objectifs spécifiques comme il suit :

Objectif général 1 : **Accélérer le rythme de la transition démographique et faire passer l'Indice Synthétique de Fécondité de 5 en 2012 à 4 en 2025**

- Objectif spécifique 1.1 Faire passer le taux de prévalence contraceptive moderne de 14% en 2012 à au moins 35% en 2025
- Objectif spécifique 1.2 Faire respecter l'âge légal d'entrée en union et rendre plus tardive la première naissance et plus globalement combattre *les quatre trop* (trop tôt, trop rapprochées, trop nombreuses, et trop tard) concernant les grossesses
- Objectif spécifique 1.3 Accélérer la réduction de la mortalité maternelle et de la mortalité infantile
- Objectif spécifique 1.4 Relever les niveaux d'éducation pour les filles et d'alphabétisation pour les femmes

Objectif général 2 **Améliorer la qualité du capital humain et de l'emploi**

- Objectif spécifique 2.1 Améliorer l'offre et la qualité du système éducatif
- Objectif spécifique 2.2 Améliorer l'offre et la qualité du système sanitaire
- Objectif spécifique 2.3 Améliorer l'employabilité et l'esprit entrepreneurial des jeunes et des femmes en vue de garantir un emploi décent pour tous

Objectif général 3 **Promouvoir les droits humains**

- Objectif spécifique 3.1 Réduire l'ampleur du phénomène de la traite des personnes
- Objectif spécifique 3.2 Améliorer la prise en charge des personnes en situation difficile

Objectif général 4 **Assurer l'autonomisation de la femme et l'équité de genre**

- Objectif spécifique 4.1 Réduire les inégalités de genre et les violences basées sur le genre
- Objectif spécifique 4.2 Renforcer les capacités économiques des femmes et des jeunes filles

Objectif général 5 **Renforcer la bonne gouvernance et la cohésion sociale et promouvoir le développement durable**

- Objectif spécifique 5.1 Restaurer la cohésion sociale
- Objectif spécifique 5.2 Renforcer la gestion des risques et catastrophes naturelles
- Objectif spécifique 5.3 Gérer les migrations pour en faire une opportunité de développement durable
- Objectif spécifique 5.4 Améliorer le cadre de vie et la gestion de l'environnement
- Objectif spécifique 5.5 : Disposer et utiliser des données fiables de population pour la planification dans une dynamique synergique

5.3 Principales stratégies et lignes d'action

Les stratégies et lignes d'actions ci-après constituent les axes d'intervention clés pour parvenir aux quatre Objectifs Généraux de la Politique Nationale de Population.

Objectif général 1: Accélérer le rythme de la transition démographique et faire passer l'Indice Synthétique de Fécondité de 5 en 2012 à 4 en 2025

L'atteinte de cet Objectif passe par la réalisation de "la révolution contraceptive". L'accent sera mis d'abord sur les déterminants proches qui sont biologiques et comportementaux, au travers desquels s'opère directement la maîtrise de la fécondité et sur les normes culturelles. Il sera ensuite considéré les déterminants intermédiaires de la fécondité qui sont de nature socio-économique ainsi que les valeurs culturelles et les normes familiales qui sont associées à des niveaux de fécondité plus faibles.

Objectif spécifique 1.1 Faire passer le taux de prévalence contraceptive moderne de 14% en 2012 à au moins 35% en 2025

L'effort va consister à:

- (i) accroître la demande exprimée en contraception liée pas uniquement au besoin d'espacement des naissances mais aussi à la volonté d'éviter des grossesses à risques et de s'en tenir à une taille limitée de la famille;
- (ii) sécuriser les produits de la Santé de la Reproduction (SR): réduire à zéro les ruptures de stock des produits contraceptifs dans les sites et points de distribution;
- (iii) réduire à zéro la part de demandes de planification familiale non satisfaites;
- (iv) généraliser la distribution de services et conseils de planification familiale de qualité à l'ensemble des structures de santé du pays;
- (v) couvrir l'ensemble du pays notamment les zones rurales par la mise en oeuvre de stratégies novatrices renforcées, de promotion de la planification familiale y compris la distribution à base communautaire, les consultations foraines et l'implication des hommes dans les programmes de santé de la reproduction;
- (vi) légitimer la planification familiale par une large mobilisation sociale et un engagement fort, continu et sans faille des autorités, des principaux acteurs publics (Parlementaires, Ministres et hauts fonctionnaires), de la société en général (industriels, commerçants, communautés académiques, personnalités du monde de la culture, leaders religieux, leaders communautaires), et de la communauté médicale (gynécologues, médecins, sages-femmes, infirmiers);
- (vii) accroître le financement de l'Etat dans le secteur de la santé, de la santé de la reproduction en particulier, avec notamment une ligne budgétaire conséquente dédiée à l'achat de produits contraceptifs.
- (viii) mener auprès des décideurs un plaidoyer continu en faveur de la planification et de la réalisation de "la révolution contraceptive" et faire adopter la loi sur la Santé de la Reproduction.

Objectif spécifique 1.2 Faire respecter l'âge d'entrée en union et rendre plus tardive la première naissance et plus globalement combattre *les quatre trop* (trop tôt, trop rapprochées, trop nombreuses, et trop tard) concernant les grossesses

Les efforts qui s'imposent pour parvenir à ces changements de calendrier passent par:

- (i) renforcer l'application de la loi concernant l'âge au premier mariage;
- (ii) intensifier les campagnes d'Information Education et Communication (IEC) et de mobilisation sociale pour décourager les mariages forcés, les mariages précoces, les grossesses précoces et tardives, de même que les grossesses rapprochées;
- (iii) rendre plus importante l'insusceptibilité ou l'infécondité post-partum à travers des campagnes d'envergure pour la pratique de l'allaitement maternel exclusif jusqu'à l'âge de six mois, l'utilisation de compléments alimentaires appropriés et les bienfaits de l'espacement des naissances.

Objectif spécifique 1.3 Accélérer la réduction de la mortalité maternelle et de la mortalité infantile

Pour réduire la mortalité maternelle, les efforts consisteront à :

- (i) améliorer l'offre et la qualité des soins maternels y compris les soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU), la généralisation des accouchements assistés par du personnel de santé qualifié, l'accès au vaccin contre le tétanos et la vitamine A, la proposition de services de soins maternels à travers des stratégies avancées dans les zones d'accès difficile ;
- (ii) poursuivre la gratuité des accouchements et des complications liées à l'accouchement y compris la césarienne et les urgences gynécologiques ;
- (iii) encourager les femmes à : * se rendre aux consultations prénatales (CPN) et aux consultations post-natales (CPoN), * avoir recours à une alimentation appropriée pendant la grossesse, et * dormir sous une moustiquaire traitée à l'insecticide.

Pour infléchir la mortalité infantile, il ya lieu de :

- (i) valoriser l'allaitement maternel exclusif jusqu'à l'âge de 6 mois, et les compléments alimentaires appropriés,
- (ii) améliorer la prise en charge infantile et néonatale en passant à l'échelle l'offre de services de PCIMNE,
- (iii) poursuivre de façon intense et efficace l'immunisation des enfants, en améliorant la vaccination de routine et en intégrant de nouveaux vaccins,
- (iv) poursuivre la gratuité des soins pour les enfants de 0 à 4 ans.

Objectif spécifique 1.4 Relever les niveaux d'éducation pour les filles et d'alphabétisation pour les femmes

L'effort pour la réalisation de cet objectif spécifique conduira à :

- (i) encourager la scolarisation des jeunes filles et les maintenir sur une longue période dans le système éducatif;
- (ii) promouvoir les structures d'orientation et de formation professionnelle pour les jeunes filles;
- (iii) intensifier la formation fonctionnelle des adultes, plus particulièrement des femmes (alphabétisation, nutrition, agriculture moderne et autres techniques pratiques répondant aux problèmes de la vie quotidienne).

Objectif général 2 : Améliorer la qualité du capital humain et de l'emploi

Les promesses de bénéfice du dividende démographique sont tributaires du fléchissement rapide des niveaux de fécondité, déclenchant une modification de structure de la population avec des taux de dépendance à la baisse et de l'amélioration significative du capital humain et de l'emploi.

Objectif spécifique 2.1 Améliorer l'offre et la qualité du système éducatif

L'amélioration du niveau d'éducation et de formation de la population ivoirienne dans les années qui viennent visera en particulier à :

- (i) réduire les disparités régionales et les disparités de genre par la promotion de la demande scolaire dans les zones de sous scolarisation et au niveau des populations immigrées ;
- (ii) renforcer les capacités infrastructurelles (nouvelles constructions, réhabilitation, entretien) en vue de la scolarisation universelle et inclusive, et en tenant compte des besoins induits par la démographie galopante ;
- (iii) améliorer le rendement interne du système éducatif à tous les niveaux par : ● l'amélioration de l'allocation des ressources, ● le renforcement des capacités et du nombre des formateurs, ● le renforcement du matériel didactique, ● la promotion d'un enseignement de qualité et accessible à tous les citoyens, ● la réduction des taux de renvoi et de redoublement et ● l'amélioration du taux de réussite scolaire ;
- (iv) promouvoir la culture de la bonne gouvernance et de la participation inclusive par l'institution de programmes d'éducation visant à inculquer aux enfants et aux jeunes les règles de bonne conduite, les normes sociales, les pratiques de bonne gouvernance, les valeurs du travail, la gestion du temps, le respect des biens publics, l'égalité des sexes, l'éducation en matière de population et à la vie familiale ;

- (v) veiller à l'application effective de la loi sur l'école obligatoire et gratuite pour tous: enrôler à l'école tous les enfants en âge scolaire et promouvoir leur maintien dans le système scolaire jusqu'en classe de 3ème, avec un effort particulier en direction de la petite fille ;
- (vi) accroître la scolarisation et le maintien des filles dans le système scolaire par l'intensification de la sensibilisation des communautés à la base, l'intensification de la lutte contre les grossesses en milieu scolaire, l'octroi de bourses d'étude aux filles méritantes, la promotion de l'enregistrement des naissances à l'état civil dans les délais légaux, le renforcement du Programme des Cantines scolaires ;
- (vii) promouvoir l'emploi des femmes dans la fonction enseignante notamment dans le secondaire par l'introduction d'un système de quotas aux concours de recrutement ;
- (viii) valoriser la formation professionnelle en y consacrant des ressources importantes et améliorer l'employabilité des jeunes sortants du système scolaire ;
- (ix) promouvoir un enseignement technique et professionnel de qualité adapté aux besoins de développement du pays, par l'accroissement des capacités d'encadrement, notamment au niveau de la formation professionnelle agricole, la révision du contenu des curricula, un meilleur suivi-évaluation des établissements de formation professionnelle et le renforcement du partenariat public-privé ;
- (x) assurer l'accès à une formation professionnelle pour tous les enfants garçons et filles hors du système scolaire formel par la création et le renforcement des chambres de métiers dans les régions, la promotion de la formation professionnelle par apprentissage au niveau de toutes les collectivités locales ;
- (xi) développer l'éducation non formelle par la promotion des Institutions de formation et d'éducation féminine sur l'ensemble du territoire national, l'intensification des programmes d'alphabétisation fonctionnelle, la mise en œuvre d'un programme de formation professionnelle en faveur des jeunes filles adapté aux besoins de l'économie et la formation à l'entrepreneuriat ;
- (xii) développer l'alphabétisation fonctionnelle pour résorber l'analphabétisme des adultes;
- (xiii) valoriser la recherche scientifique et traduire les résultats en actions à haut impact sur la population;
- (xiv) favoriser le développement de partenariats entre les diasporas scientifiques et les communautés scientifiques et universitaires de la Côte d'Ivoire.

Objectif spécifique 2.2

Améliorer l'offre et la qualité du système sanitaire

Les stratégies suivantes guideront les actions à mener pour atteindre cet objectif :

- (i) améliorer la couverture sanitaire par : ● la réhabilitation, la construction et l'équipement des infrastructures sanitaires sur toute l'étendue du territoire, ● l'amélioration de l'accessibilité aux soins de santé, ● la promotion d'une assurance maladie à l'échelle nationale et des mutuelles de santé pour faciliter l'accès financier des familles à tous les services de santé dont la santé reproductive;
- (ii) s'assurer du bon fonctionnement des structures de santé et de la qualité des soins dispensés, à travers notamment le renforcement de la formation et du recyclage du personnel médical et paramédical ;
- (iii) améliorer l'état sanitaire de la population en mettant l'accent ● aussi bien sur la prévention que sur le curatif par la promotion de la prévention avec l'implication des communautés dans la gestion de leur santé ; ● promouvoir la santé pour tous à travers la stratégie avancée et mobile ;
- (iv) mettre en place et étendre des services conviviaux de santé de la reproduction répondant de façon adéquate aux besoins des jeunes et des adolescents ;
- (v) améliorer le financement public des dépenses de santé dans le budget national, conformément aux engagements internationaux auxquels la Côte d'Ivoire a souscrit, et réduire la part supportée par les familles.

Objectif spécifique 2.3

Améliorer l'employabilité et l'esprit entrepreneurial des jeunes et des femmes en vue de garantir un emploi décent pour tous

La poursuite de cet objectif nécessite la mise en œuvre des stratégies ci-après :

- (i) accroître les capacités productives des jeunes et des femmes par un appui technique et financier aux centres d'apprentissage et de formation pour les jeunes et les femmes déscolarisés et sans qualification ;
- (ii) assurer une meilleure adéquation formation-emploi en encourageant la professionnalisation de l'enseignement par l'implication du secteur privé ;
- (iii) renforcer la capacité des jeunes et des femmes à l'auto-emploi par : • la sensibilisation à l'entrepreneuriat, • la création de pôles d'entrepreneuriat dans les régions, • l'introduction de l'entrepreneuriat dans la formation et • la création d'incubateurs d'entreprises en milieu scolaire et universitaire ;
- (iv) mettre en place un Programme de Volontariat Jeunes et Femmes et des Réseaux de compétences;
- (v) promouvoir l'entrepreneuriat et l'auto-emploi des jeunes et des femmes par : • l'appui-conseil pour la recherche d'emploi, • l'amélioration de l'employabilité, • l'information sur les emplois vacants et les secteurs en expansion, • la mise en place d'incubateurs et pépinières d'entreprises et • la création de pôles d'entrepreneuriat dans les régions ;
- (vi) augmenter la participation de la main d'œuvre féminine dans le secteur formel;
- (vii) améliorer la qualité de l'emploi dans le secteur informel par : • l'accroissement de la productivité et la protection sociale à travers la formation, • le développement et le renforcement des capacités des centres d'apprentissage, • l'appui technique et financier et le développement de micro-assurance et micro-finance.

Objectif général 3

Promouvoir les droits humains

Objectif spécifique 3.1

Réduire l'ampleur du phénomène de la Traite des Personnes

Pour asseoir un dispositif efficace de prévention, de protection des victimes et de répression des auteurs du crime de Traite des Personnes, la Côte d'Ivoire doit :

- (i) renforcer le cadre légal sur la Traite des Personnes ;
- (ii) développer et mettre en œuvre une Stratégie et un Plan National de Lutte contre la Traite des Personnes.

Objectif spécifique 3.2

Améliorer la prise en charge des personnes en situation difficile

Le nombre de personnes en situation difficile devient de plus en plus important du fait de l'évolution démographique et des effets de la crise politico-militaire dans le pays. Leur prise en charge en termes d'assistance sociale commande la mise en œuvre des stratégies suivantes :

- (i) renforcer le cadre de gestion de l'action sociale à travers la formulation et la mise en œuvre d'une Politique Nationale de Protection Sociale ;
- (ii) créer un environnement socio-juridique propice à l'éradication de toutes formes de violences et de discrimination faites aux personnes par la vulgarisation des Textes et Conventions relatifs à l'égalité et l'équité de genre ;
- (iii) mettre en œuvre les instruments internationaux, régionaux, sous régionaux et nationaux des droits de l'homme, y compris ceux relatifs aux femmes et aux enfants.
- (iv) accroître l'insertion des personnes handicapées dans la vie socio-économique à travers • la promotion de structures d'encadrement et d'intégration des personnes handicapées dans le processus de développement (écoles, infrastructures appropriées, facilités d'accès aux services sociaux); • la mise sur pied de lois et réglementations en leur faveur et pour leur protection ;

- (v) assurer la prise en charge des orphelins et enfants vulnérables par le renforcement de la prise en charge des orphelins et enfants rendus vulnérables par le VIH et par la guerre, le renforcement de la prise en charge des enfants de la rue et dans la rue ;
- (vi) lutter contre le phénomène des enfants travailleurs et des enfants victimes de traite et d'exploitation par le renforcement de la prévention et de la prise en charge ;
- (vii) promouvoir la valorisation optimale des potentialités des femmes et des filles et améliorer leur statut ;
- (viii) protéger et réaliser les droits des adolescents et des jeunes à des informations exactes, une éducation à la sexualité complète, avec une formation sur le genre et des services et produits de la santé sexuelle et reproductive pour leur bien-être en matière de sexualité et de reproduction;
- (ix) promouvoir un vieillissement réussi pour servir de nouveau levier de développement à travers :
 - la promulgation de lois en faveur des personnes âgées ;
 - le développement de structures spécifiques d'encadrement et de suivi;
 - la mise en place de mécanismes d'incitation des « seniors » à épargner, accumuler des actifs et les investir dans l'économie ;
- (x) accorder une attention politique plus forte aux migrants, aux personnes ne jouissant pas de la sécurité de résidence pour qu'elles bénéficient de protection sociale, de services de santé, d'information sur les dangers du VIH/sida, de sécurité de logement et au bout du compte d'une intégration sociale entière ;
- (xi) assurer l'enregistrement des enfants à la naissance et l'enregistrement progressif des personnes « sans papiers » et réduire le nombre de personnes apatrides ou à risque de l'être;
- (xii) assurer l'accompagnement des groupes vulnérables dans la prévention et la réponse aux risques d'abus, de violences, d'exploitation, de discrimination et d'exclusion par le renforcement de l'action sociale ;
- (xiii) assurer la mise en œuvre effective du Plan d'Action à Moyen Terme de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) en définissant son cadre institutionnel et en identifiant des sources pérennes pour son financement.

Objectif général 4

Assurer l'autonomisation de la femme et l'équité de genre

Objectif spécifique 4.1

Réduire les inégalités de genre et les violences basées sur le genre

Pour ce faire, il faut :

- (i) assurer la prise en compte effective du genre dans les politiques, plans et programmes de développement ;
- (ii) lutter contre les causes profondes des inégalités des sexes et la discrimination faite aux femmes, en particulier dans la vie sociale, culturelle et économique ;
- (iii) promouvoir la participation de la population sans distinction au développement équitable et durable par la lutte contre les violences basées sur le genre, l'accroissement de l'accès des femmes aux moyens de production ;
- (iv) défendre l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive, en particulier pour les femmes, les filles et les jeunes, y compris pendant les périodes de conflits et de situations d'urgence ;
- (v) prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et des filles
- (vi) prendre des mesures de protection des femmes contre les violences sexuelles, physiques et émotionnelles dans les foyers, pendant les conflits armés et les séquelles des catastrophes naturelles ;
- (vii) promouvoir la représentativité des femmes dans les instances de prise de décision et dans la gestion des affaires publiques et privées et le développement de leur leadership ;
- (viii) mobiliser les ressources suffisantes et mettre en œuvre la Stratégie Nationale de lutte contre les VBG en vue d'assurer la Protection et la Sécurité des victimes de VBG.

- (ix) Améliorer les systèmes institutionnalisés de collecte et d'utilisation des données désagrégées selon le genre dans les analyses statistiques.

Objectif spécifique 4.2 Renforcer les capacités économiques des femmes et des jeunes filles

Pour ce faire, la Côte d'Ivoire doit notamment :

- (i) développer des programmes en faveur de l'insertion socio professionnelle et de l'autonomisation des femmes et des jeunes filles;
- (ii) appuyer la mise en place des groupements d'intérêts économiques en faveur des femmes et des jeunes filles;
- (iii) développer des appuis spécifiques aux groupements en vue d'inciter les femmes et les jeunes filles au réseautage national et régional.
- (iv) assurer la mise en place des structures d'accompagnement pour aider les femmes et les jeunes filles à mûrir leurs projets, à les formaliser et à rechercher des partenaires pour le financement;
- (v) mettre en place des structures d'accompagnement et d'orientation des femmes et des jeunes filles et accroître les capacités des structures impliquées dans la mise en œuvre.
- (vi) faciliter l'accès des femmes et des jeunes filles aux différentes ressources productives (accès à la terre, l'eau et électricité, etc.)
- (vii) renforcer les capacités des femmes et des jeunes filles à travers le développement des techniques agricoles (utilisation des outils, équipements et nouvelles techniques agricoles développés)
- (viii) encourager les collectivités décentralisées à s'investir dans l'autonomisation économique des femmes et des jeunes filles, notamment à travers des mobilisations de fonds
- (ix) renforcer le cadre institutionnel d'autonomisation des femmes et des jeunes filles à travers notamment la mise en place d'une stratégie et un plan d'action multisectoriel de promotion de l'autonomisation

Objectif général 5 : Renforcer la bonne gouvernance et la cohésion sociale et promouvoir le développement durable

Objectif spécifique 5.1 Restaurer la cohésion sociale

L'enjeu est de faire en sorte que la Côte d'Ivoire ne retombe plus dans les crises qu'elle a traversées. La mise en œuvre équitable des mesures ci-après est indispensable pour rétablir la cohésion sociale et renforcer la confiance des citoyens aux institutions de la République :

- (i) restaurer la sécurité, la paix, et l'harmonie sur l'étendue du territoire national ;
- (ii) renforcer les efforts pour éliminer la discrimination et la marginalisation et promouvoir une culture de respect pour tous ;
- (iii) assurer la prévention et la résolution pacifique des conflits à travers le renforcement des capacités de l'Etat et d'autres mécanismes en place ;
- (iv) mettre en place des solutions durables de résolution des conflits fonciers ;
- (v) assurer la réintégration des personnes déplacées internes, retournées et des rapatriés dans leurs communautés de retour ou de relocalisation ;
- (vi) reconstruire les liens sociaux et politiques fondés sur le respect des lois et règles à travers l'éducation, la production, la diffusion de messages qui incitent aux valeurs citoyennes, de solidarité et de cohésion sociale en direction des populations ;
- (vii) poursuivre et intensifier les réformes entreprises dans le domaine de la bonne gouvernance, de l'amélioration du climat des affaires et de lutte contre la corruption et doter les structures mises en place de moyens d'actions nécessaires ;
- (viii) renforcer la culture de la redevabilité, la reddition des comptes, la gestion axée sur les résultats, la pratique du suivi-évaluation ;
- (ix) anticiper sur le déplacement des populations provoqué dans le cadre de la réalisation de grands projets de développement ;
- (x) veiller à l'élaboration des plans locaux de développement intégrant les questions de population et environnement et à leur mise en œuvre effective.

Objectif spécifique 5.2 Renforcer la gestion des risques et catastrophes naturelles

Il s'agira de :

- (i) améliorer les stratégies de prévention des risques et catastrophes naturelles et s'assurer de la participation des populations et des communautés de base;
- (ii) renforcer les instruments et les moyens de réactivité pour la gestion des risques et catastrophes naturelles, avec l'implication d'un vaste éventail de parties prenantes ;
- (iii) renforcer les capacités institutionnelles des structures de protection civile.

Objectif spécifique 5.3 Gérer les migrations pour en faire une opportunité de développement durable

Afin de tirer le meilleur parti des flux migratoires et en faire une opportunité de développement durable, il y a lieu de maîtriser les migrations internes et de mettre en œuvre une politique de gestion des migrations internationales, en veillant à :

- (i) renforcer les politiques de développement régional équilibré ;
- (ii) maîtriser le développement urbain ;
- (iii) renforcer l'application de la loi sur le foncier ;
- (iv) définir et mettre en œuvre un mécanisme de migration internationale qui favorise l'intégration et l'implication des étrangers, notamment les immigrants de longue date et leurs descendants en conformité avec la législation en vigueur ;
- (v) harmoniser les politiques en matière de migrations avec les efforts d'intégration sous régionale ;
- (vi) accroître la participation de la diaspora ivoirienne dans le processus de développement national par l'identification et l'organisation des Ivoiriens de l'étranger, la promotion de leur participation effective au développement national ;
- (vii) mettre en place un dispositif fiable de régulation des flux migratoires internationaux et développer les capacités de gestion des migrations ;
- (viii) rendre la migration profitable pour le développement et assurer les droits et la sécurité des migrants ;
- (ix) assurer la sécurité de résidence et de mobilité.

Objectif spécifique 5.4 Améliorer le cadre de vie et la gestion de l'environnement

Pour que le développement soit durable, il est important que les cadres de vie soient assainis, que les ressources naturelles soient rationnellement gérées. Les stratégies associées sont :

- (i) améliorer la salubrité (assainissement, drainage, déchet) en milieu urbain et rural par le renforcement des systèmes de collecte, de traitement des ordures ménagères et d'assainissement des eaux usées, ainsi que de drainage des eaux pluviales ;
- (ii) maîtriser le développement urbain à travers la mise en œuvre systématique des plans directeurs d'urbanisme, la promotion d'un développement régional équilibré, la promotion d'un habitat sain et accessible aux groupes les moins favorisés, le renforcement de la sécurité urbaine ;
- (iii) assurer l'accessibilité de toutes les couches de la population à l'eau potable et à l'électricité par l'extension du réseau d'adduction d'eau potable et d'électricité, le renforcement de l'hydraulique villageoise, la sensibilisation et la formation des populations à l'entretien des pompes villageoises, la promotion de branchement économique pour les couches les plus défavorisées à l'eau potable et à l'électricité ;
- (iv) protéger les écosystèmes fragiles et préserver la biodiversité par la mise en place d'une stratégie de gestion rationnelle des ressources naturelles, l'aménagement et la gestion des aires protégées, l'intensification des opérations de reboisement et la promotion de l'écotourisme dans les aires protégées ;
- (v) prendre des mesures pour lutter contre le réchauffement climatique ;
- (vi) promouvoir des modes de production et de consommation durables et des comportements écocitoyens.

Objectif spécifique 5.5 Disposer et utiliser des données fiables de population pour la planification dans une dynamique synergique

Pour poursuivre cet objectif, il faudrait :

- (i) assurer la disponibilité et l'utilisation des données sur la dynamique de la population qui sont d'une importance capitale pour la planification du développement y compris l'élaboration des plans locaux de développement ; exploiter donc en profondeur les résultats du 4ème Recensement Général de la Population et réaliser dans les temps en 2024 le 5ème RGPH de la Côte d'Ivoire ;
- (ii) développer un Programme Prioritaire d'Études et de Recherches sur les questions et interrelations de population-développement et sur le dividende démographique, basé sur les besoins d'éclairage et d'intégration identifiés auprès des différentes parties prenantes de la Politique Nationale de Population ;
- (iii) assurer la disponibilité de projections démographiques nationales de sorte à faciliter l'identification des cibles visées par les Plans et Programmes sectoriels et régionaux de développement, et veiller à l'intégration effective des résultats de ces projections de population dans le Plan National de Développement ;
- (iv) mettre en place un dispositif performant de collecte de données fiables, actualisées et harmonisées dans chaque secteur en vue d'assurer l'analyse et la diffusion de l'information économique, sociale, culturelle, environnementale nécessaires à la gestion du développement ;
- (v) assurer l'alignement des Politiques et Plans de développement sectoriels et locaux, des Programmes Pays de Coopération des Partenaires Techniques et Financiers sur les Objectifs de la Politique Nationale de Population et cela sous l'égide et la coordination de l'Office National de Population.

VI. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE COORDINATION ET SUIVI-EVALUATION

6.1 De la Coordination

Le développement et la mise en œuvre de la Politique Nationale de Population doivent procéder d'une dynamique participative impliquant l'ensemble des parties prenantes concernées, tant du côté des instances gouvernementales et structures sectorielles, des chambres des élus du peuple, des collectivités territoriales, que de la société civile, des organisations et associations non gouvernementales, communautaires et professionnelles, des partis politiques, des associations basées sur la foi, des institutions scientifiques ou académiques et du secteur privé. Une implication à toutes les étapes (conception, mise en œuvre, coordination et suivi-évaluation) favorise appropriation et adhésion des parties prenantes des objectifs et résultats attendus de la Politique Nationale de Population.

La pluralité de catégories d'acteurs exige un dispositif de coordination et de suivi-évaluation efficace, permettant d'éviter la dispersion des efforts, garantissant l'alignement de tous sur les objectifs et priorités de la PNP, la compréhension et l'accomplissement des rôles et responsabilités respectifs de chaque partie prenante essentielle, l'harmonisation des approches et des stratégies, les synergies indispensables, une mobilisation et une utilisation efficaces et optimales des ressources.

Les leçons apprises des précédentes politiques de population de la Côte d'Ivoire et les enseignements tirés par d'autres pays africains conduisent à : (i) éviter la multiplicité des instances de coordination, qui s'avère en réalité facteur de dysfonctionnement, de léthargie et de blocage; (ii) décider d'un ancrage institutionnel fort pour la principale instance désignée de coordination, lui donnant ainsi une force potentielle de leadership et de mobilisation ; (iii) prévoir, au niveau des organes techniques et même politiques de coordination et de suivi de la mise en œuvre de la PNP, la présence d'expertises et capacités techniques continuellement renforcées aussi bien dans le domaine population et développement qu'en matière de coordination et de suivi-évaluation des programmes et politiques de développement.

Ainsi, les deux Organes essentiels chargés d'assurer la coordination et le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la Politique nationale de Population sont :

- Le Conseil National de Population – CONAPO : un Organe politique chargé de fixer les orientations politiques et de prendre des décisions, doté d'une autorité suffisamment élevée pour faciliter la coordination des interventions des ministères sectoriels, des structures non gouvernementales et des partenaires ;
- L'Office National de la Population – ONP : un Organe technique chargé de la coordination opérationnelle de la mise en œuvre et du suivi-évaluation de toutes les activités menées dans le cadre de cette Politique.

6.1.1 Le Conseil National de Population – CONAPO

Le Conseil National de Population est l'organe dirigeant chargé de définir les orientations politiques et stratégiques nationales en matière de population, de valider la Politique Nationale de Population (PNP), d'en apprécier les résultats, de valider les éventuelles réorientations politiques et stratégiques, de nouer les alliances et partenariats requis sur le plan extérieur et de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre. Il est composé de Membres du Gouvernement, de Représentants des Organisations basées sur la foi, ONGs, Secteur Privé et Communautés.

Le CONAPO est présidé par le Premier Ministre et se réunit une fois par an au cours du premier trimestre et chaque fois que la situation l'exige sur convocation de son président pour examiner le bilan de l'année écoulée. Le Ministre en charge du Plan et du Développement en est le 1^{er} Vice-Président. Le Secrétariat Technique du CONAPO est assuré par l'Office National de la Population.

6.1.2 L'Office National de la Population – ONP

L'Office National de la Population a été créé par décret référencé N°2012-161 du 9 Février 2012, avec le Ministre en charge du Plan et du Développement exerçant sa tutelle administrative et technique et le Ministre en charge de l'Économie et des Finances sa tutelle économique et financière.

Il est le principal organe de conseil et de coordination d'ensemble de la mise en œuvre des Politiques et Programmes de Population, veillant ainsi au: • renforcement des liens et interactions entre les acteurs afin de faciliter le meilleur usage des ressources et minimiser la duplication des efforts; • harmonisation des efforts des diverse parties prenantes jusqu'à la réalisation des objectifs en matière de population.

En tant qu'organisation lead en matière de population, l'ONP a pour principales missions de :

- (i) Concevoir la Politique du Gouvernement en matière de Population et Développement;
- (ii) Assurer une meilleure synergie de la Politique du Gouvernement avec les Politiques sectorielles;
- (iii) Conduire des études à caractère économique, social et démographique tendant à améliorer la connaissance des interrelations entre population et développement;
- (iv) Promouvoir la prise en compte effective des questions de population dans les politiques, programmes et plans sectoriels;
- (v) Coordonner toutes les interventions entre le Gouvernement et les différents acteurs en matière de population et développement;
- (vi) Assister les collectivités décentralisées dans la prise en compte des questions de population au niveau local;
- (vii) Favoriser le développement d'une expertise nationale en matière de population.

En tant que structure Etatique assurant le Secrétariat Technique opérationnel du CONAPO, il incombe à l'Office National de la Population le renforcement et l'amélioration de la coordination de toutes les interventions de population en Côte d'Ivoire, la préparation et l'organisation des sessions du Conseil National de Population, la mise en conformité des interventions des différents acteurs avec les orientations nationales.

L'ONP définira les mécanismes opérationnels et outils de coordination de sorte à fédérer les interventions de toutes les parties prenantes pour apporter une réponse de qualité à la problématique de Population, pour relever in fine le défi du Dividende Démographique, gage de la qualité de vie des populations. Il mettra sur pied et/ou dynamisera des Espaces et Moments de concertation, formulation, suivi et évaluation pour les diverses parties prenantes de la PNP et autres acteurs en matière de population. Il mettra en place un système pertinent d'information entre les diverses parties prenantes de la PNP et des Questions, Programmes et Projets de Population.

L'Office National de la Population sera doté de Délégations régionales. Il s'agit d'équipes restreintes de spécialistes des questions de population qui vont assurer le Secrétariat technique des Conseils Régionaux de Population.

La Délégation Régionale de l'ONP, sous la supervision de sa Direction Générale et l'autorité directe du Préfet, impulse et coordonne l'actualisation des problèmes prioritaires de population, les campagnes de plaidoyer et de sensibilisation sur les questions de population, l'intégration des questions de population dans la planification du développement régional et local et la promotion du développement de partenariats stratégiques (coalitions, alliances, réseautage, programmes et projets conjoints).

6.1.3 Les Conseils Régionaux de Population – COREPO

A l'instar de ce que fait le CONAPO sur le plan national, le Conseil Régional de Population (COREPO) est en charge de l'orientation stratégique et de la coordination des activités en matière de population au niveau de la Région (y compris District, Département et Commune).

Présidé par le Préfet, il comprend les Représentants au niveau de la Région des Ministères sectoriels, des ONGs, Associations communautaires, Associations basées sur la foi et du secteur privé.

Son Secrétariat technique est assuré par la Délégation régionale de l'ONP, pour le suivi de la mise en œuvre de la PNP et des Programmes et Projets de Population.

6.2 Du suivi-évaluation

La Politique Nationale de Population sera mise en œuvre à travers un Plan d'Action quinquennal. Elle sera évaluée tous les cinq ans et actualisée au bout de dix ans sur la base des enseignements tirés du suivi continu et de l'éclairage résultant des évaluations périodiques.

Les rôles et responsabilités des différentes (catégories de) parties prenantes essentielles censées jouer un rôle actif dans la mise en œuvre de la PNP sont spécifiées dans un document séparé.

La réussite de la coordination de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la Politique repose sur quelques exigences majeures dont (i) l'adhésion effective des parties prenantes aux objectifs fixés et résultats escomptés; (ii) la reconnaissance, la crédibilité même de la structure technique en charge de la coordination; (iii) la maîtrise et la circulation de toute information utile; (iv) la mise à disposition et l'utilisation d'outils standards et de mécanismes appropriés de suivi-évaluation; (v) l'existence à tous les niveaux d'intervention de compétences et capacités techniques en rapport avec la planification du développement et les questions de population-développement. La réalisation et la mise à disposition par l'Office National de la Population de projections nationales à moyen terme (horizon 2050 par exemple), à partir des résultats du RGPH-2014 et de l'EDS-2011-2012 et selon plusieurs hypothèses, permettront d'éclairer l'importance du facteur population pour de nombreux secteurs concernés (santé, éducation, aménagement urbain et rural, emploi, agriculture etc.).

Ainsi pour s'assurer d'une appropriation effective, le CONAPO et les COREPO conduiront un plaidoyer d'envergure et l'ONP des actions d'IEC pour la popularisation de la PNP dès son adoption, et cela en direction des structures gouvernementales centrales et déconcentrées, des collectivités territoriales, de la société civile, du secteur privé et des leaders d'opinion. Et pour l'éveil et le maintien à leur niveau de la conscience d'une convergence d'intérêts réciproques, l'ONP s'emploiera à la mise à jour des interrelations entre structure et dynamiques de population et les divers autres facteurs du développement, de même qu'à la promotion d'un environnement légal favorable à la mise en œuvre de programmes de population. Il sera établi donc et diffusé chaque année un *Rapport Annuel sur l'État et le Devenir de la Population en Côte d'Ivoire* (REPCI) sous l'égide de l'ONP.

Une équipe pluridisciplinaire d'experts, un système rigoureux de gestion et une culture de redevabilité, la démonstration de capacités de mobilisation de ressources, de mobilisation sociale et d'édification de partenariats stratégiques (coalitions, alliances, réseautages, programmes et projets conjoints) ainsi que la promotion du développement et du passage à l'échelle de stratégies et initiatives novatrices porteuses d'impact vont susciter la confiance des parties prenantes et des partenaires et contribuer ainsi à asseoir la crédibilité de l'ONP et faciliter sa mission de coordination.

Il incombera à l'Office National de la Population, la collecte et l'exploitation de données et documentation fiables et à jour venant de/et sur tous les acteurs nationaux et tous les Partenaires Techniques et Financiers engagés, sur leurs interventions et sur les temps et modalités de leurs exercices de programmation/ planification. Des analyses institutionnelles lui permettront de disposer d'une cartographie thématique des parties prenantes principales de la PNP et de la cartographie des PTFs impliqués, avec un état des lieux complet et à jour de leurs champs d'intérêt, de leurs interventions et contributions financières et techniques (Accords, Conventions, Programmes et Projets de Coopération). A partir notamment de la collecte, l'exploitation et le partage des Rapports périodiques d'activités produits par les différentes parties prenantes de la PNP et des résultats d'analyses ou de Recherches Opérationnelles, l'Office mettra en place un système formel interactif d'information et de liaison des parties prenantes.

Sous la supervision du Ministre en charge du Plan, le Secrétariat technique du Conseil National de Population veillera à la référence de tous les acteurs aux mêmes indicateurs cibles et de base, au recours de tous à une même base de données. Il développera des mécanismes opérationnels de planification commune, organisera des revues périodiques de suivi sur le terrain et le partage de Leçons Apprises et de Bonnes Pratiques en matière de Politique de Population. Cet organe technique de coordination fournira par ailleurs des modules pratiques et un guide méthodologique servant à

orienter les structures sectorielles et autorités administratives locales sur l'intégration des questions de population dans la planification du développement et la mise en œuvre de la PNP.

L'appui requis sera apporté à la mise en œuvre d'un plan national de formation et de renforcement des capacités techniques et institutionnelles sur les questions de population et à la mise en place d'une masse critique de planificateurs sectoriels et locaux en intégration des questions de population dans les plans, programmes et projets de développement.

VII. LE FINANCEMENT

Le Gouvernement prendra toutes les dispositions qui s'imposent pour mobiliser les ressources requises pour la mise en œuvre de la Politique Nationale de Population et inscrire au Budget national une ligne budgétaire couvrant le fonctionnement du Conseil National de Population, des Conseils Régionaux de Population et de l'Office National de Population et garantissant la réalisation des activités de suivi et d'évaluation de ces organes politiques et techniques de coordination et de suivi-évaluation de la PNP. Les Collectivités Territoriales participeront au financement des charges de fonctionnement des Points focaux Population et développement des communes, régions et districts.

Les Plans d'Action Quinquennaux de mise en œuvre de la PNP seront assortis de Programmes d'Investissements Prioritaires en Population et Développement. Le financement des interventions inscrites dans ces différents PIP se fera sur la base d'un partage de coûts entre essentiellement l'Etat, les collectivités territoriales, les partenaires au développement, le secteur privé et les communautés de base.

Le Gouvernement veillera à la diversification des sources de financement. Ainsi, le Plan de mobilisation de ressources, qui sera établi, sollicitera pour commencer des contributions financières endogènes auprès des collectivités locales, des opérateurs économiques nationaux du secteur privé, des organisations de la société civile.

L'élaboration à l'échelle nationale du Plan National de Développement (PND), du Programme d'Investissement Public (PIP) et du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) pour les interventions retenues, assurera une mobilisation accrue de ressources financières auprès des partenaires nationaux et extérieurs qui facilitera les activités de coordination et de suivi évaluation de la Politique Nationale de Population. Ainsi, une partie du budget alloué annuellement aux programmes et projets de population tant aux niveaux sectoriel que local sera dédiée au financement des activités de coordination des interventions pour une meilleure organisation du suivi des progrès vers l'atteinte des résultats.

Les partenaires au développement seront encouragés à poursuivre leurs aides conformément aux directives internationales (CIPD, Agenda Post 2015, etc.). Des Tables Rondes avec les Bailleurs de Fonds bi latéraux et multi latéraux, y compris Fondations et Organisations Internationales non gouvernementales de mobilisation des ressources permettront de recueillir les contributions financières complémentaires.

L'Office National de la Population s'attèlera à la détermination des besoins financiers à prendre en compte afin de rationaliser les ressources dédiées à la gouvernance du Secteur Population et Développement.

Le Gouvernement assurera la qualité des dépenses en veillant au respect strict des priorités et des procédures. Dans ce cadre, des contrôles et audits des dépenses seront réalisés selon une périodicité définie. D'autres mécanismes de contrôle seront développés en accord avec les partenaires du Secteur.

Le Comité de Mobilisation des Ressources Extérieures (COMOREX) sera mis à contribution pour retracer tous les flux financiers mobilisés dans le cadre de l'aide publique au développement du Secteur Population.

Le leadership de l'Etat ivoirien dans la mise en œuvre de la Politique Nationale de Population devra se traduire par une contribution financière substantielle de sa part.

OFFICE NATIONAL DE LA POPULATION



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail



**ENSEMBLE RELEVONS LE DEFI
DU DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE EN CÔTE D'IVOIRE**